Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels

HIGHLIGHTS

1987 Immigration Level and Components

The Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels, which was tabled today in the House of Commons by the Honourable Gerry Weiner, Minister of State (Immigration), confirms that the 1987 planning range for immigration to Canada is 115,000 to 125,000, as announced on October 31, 1985.

The report indicates that the federal government is committed to achieving the higher end of the 1987 planning range.

It is important to note that the announced level is not a target, quota, or ceiling, but rather a figure for planning purposes.

The following component planning levels are also announced:

THE 1987 IMMIGRATION LEVEL AND ITS COMPONENT PLANNING RANGES

Component	
Family Class	45,000
Refugees and Designated Classes	17,000*
Humanitarian (Special Measures)	5,000-- 8,000
Selected Workers:	
Principal Applicants	17,000--20,000
Spouses and Dependants	17,000--21,000
Business Immigrants:	
Principal Applicants	4,000
Spouses and Dependants	8,000
Retirees	2,000
TOTAL	115,000-125,000

*Includes 12,000 government-assisted and an estimate of 5,000 privately sponsored.

The Annual Refugee Plan for 1987

Canada's annual plan for the resettlement of government-assisted refugees is being maintained at 12,000. Regional allocations, which are unchanged from 1986, are shown in the following table.

GOVERNMENT-ASSISTED REFUGEE ALLOCATIONS, 1987

Eastern Europe	3,100
Southeast Asia	3,200
Latin America	3,200
Africa	1,000
The Middle East	900
Other World Areas	300
Funded Management Reserve	300
TOTAL	12,000

It should be noted that, in addition to the 12,000 places allocated for government-assisted refugee resettlement in 1987, the government will also admit, without limitation, such numbers of refugees as private groups in Canada choose to sponsor. For planning purposes, a figure of 5,000 has been indicated. It should also be understood that each year Canada admits people who, although not refugees, are accepted under relaxed criteria because of their special needs. The number who could be admitted depends upon the nature and magnitude of special situations which could occur in other countries. Based upon last year's experience, the figure shown for 1987 planning purposes is 5,000 to 8,000.

THE LEVELS CONTROL FACTOR IN THE IMMIGRANT SELECTION CRITERIA

On January 1, 1986, a revised selection ("points") system for Assisted Relatives and other Independent immigrants came into effect. This revised system introduced a new factor, levels control, for which up to ten units of assessment ("points") may be awarded. This factor is intended to help ensure that actual landings are numerically consistent with announced immigration levels, and the number of units assigned may, therefore, be adjusted upward or downward from time to time. Five units of assessment were assigned effective January 1, 1986.

Effective October 30, 1986, ten units of assessment will be awarded under the levels control factor. This upward adjustment is consistent with the federal government's announced intention to achieve the higher end of the 1987 immigration levels planning range of 115,000 to 125,000. Raising the units of assessment awarded under the levels control factor will, in effect, give an additional five-point "bonus" to qualified applicants. A chart showing the factors and units of assessment in the immigrant selection criteria is below.

SELECTION CRITERIA FOR ASSISTED RELATIVES AND OTHER INDEPENDENT IMMIGRANTS

FACTOR	UNITS OF ASSESSMENT	NOTES
Education	12 maximum	
Specific Vocational Preparation	15 maximum	
Experience	8 maximum	
Occupation	10 maximum	0 units is an automatic processing bar unless applicant has arranged employment
Arranged Employment	10	
Age	10 maximum	10 units if 21 to 44; 2 units deducted for each year under 21 or over 44
Knowledge of Official Language(s)	15 maximum	
Personal Suitability	10 maximum	
Levels Control	10 maximum	Set at 10 units effective Oct. 30, 1986
TOTAL	**100**	
PASS MARK	**70**	
Bonus for Assisted Relatives	10	If application is accompanied by an undertaking of assistance

OCCUPATIONS OPEN TO PROSPECTIVE INDEPENDENT IMMIGRANTS

MANAGERIAL & ADMINISTRATIVE OCCUPATIONS

		Units
1131	Managers, Natural Sciences, Engineering and Mathematics	1
1132	Managers, Social Sciences	10
1134	Administrators, Medicine and Health	10
1135	Financial Management Occupations	8
1136	Personnel and Industrial Management Occupations	10
1137	Sales and Advertising Management Occupations	10
1141	Purchasing Management Occupations	10
1143	Production Management Occupations	10
1145	Management, Construction Operations	10
1147	Transport and Communications Operations Management Occupations	10
1171	Financial Officers	1
1173	Organization and Methods Analysts	10
1174	Personnel Management Occupations	10
1175	Industrial, Commercial Purchasing Officers	10
1176	Inspectors and Regulatory Officers, Non-Government	10

OCCUPATIONS IN NATURAL SCIENCE, ENGINEERING AND MATHEMATICS

2111	Chemists	1
2113	Physicists	1
2114	Meteorologists	1
2117	Physical Science Technologists	10
2131	Agriculturalists and Related Scientists	5
2133.	Biologists and Related Scientists	1

2135	Life Sciences Technologists and Technicians	5
2141	Architects	1
2142	Chemical Engineers	1
2143	Civil Engineers	1
2144	Electrical Engincers	1
2145	Industrial Engineers	5
2147	Mechanical Engineers	1
2151	Metallurgical Engineers	10
2155	Aerospace Engineers	5
2157	Nuclear Engineers	5
2161	Surveyors	10
2163	Draughtspersons	10
2165	Architectural and Engineering Technologists	1
2181	Statisticians and Actuaries	5
2183	Systems Analysts	1

OCCUPATIONS IN SOCIAL SCIENCES

2311	Economists	1
2313	Sociologists and Social Scientists	1
2315	Psychologists	8
2331	Social Workers	10
2351	Librarians, Archivists and Conservators	10
2353	Library, Museum, and Archival Science Technicians	8
2391	Educational and Vocational Counsellors	10

OCCUPATIONS IN MEDICINE AND HEALTH

3115	Veterinarians	5
3117	Osteopaths and Chiropractors	10

3131	Non-Supervisory Graduate Nurses	10
3137	Physiotherapists, Occupational and Other Therapists	1
3152	Dieticians and Nutritionists	8
3153	Optometrists	10
3154	Dispensing Opticians	10
3155	Radiological Technicians	10
3156	Medical Laboratory Technologists	10
3157	Denturists and Dental Technicians/Hygienists	10

ARTISTIC, LITERARY, PERFORMING ARTS OCCUPATIONS

3313	Product and Interior Designers	5
3314	Advertising and Illustrating Artists	10
3315	Photographers and Camera Operators	10
3337	Radio and Television Announcers	10
3351	Publication Writers and Editors	8

ACCOUNT RECORDING OCCUPATIONS

4111	Executive and Specialized Secretaries	10
4151	Production Co-ordinators	10
4192	Claim Adjusters and Service Representatives	10

SALES OCCUPATIONS

5131	Scientific and Technical Commodities Salespersons/advisors	1
5133	Manufacturing and Pharmaceutical Commercial Salespersons	10
5171	Group Insurance Representatives	10
5172	Appraisers and Business Valuators	10

5173	Securities Salespersons	10
5174	Advertising Salespersons	10
5177	Business Services, Sales	8
5191	Buyers, Wholesale and Retail Trade	1
	SERVICE OCCUPATIONS	
6111	Fire Fighting Occupations	10
6113	Police Agents and Investigators, Private	10
6141	Funeral Directors, Embalmers and Related Occupations	8
	PROCESSING OCCUPATIONS	
8131	Metal Smelting, Converting and Refining Occupations	10
8137	Moulding and Metal Casting Occupations	10
8146	Metal Processing Inspectors	10
8155	Forming Occupations: Clay, Glass, Stone	8
8165	Chemical Distilling and Carbonizing Occupations	8
8251	Cellulose Pulp Preparing Occupations	10
8253	Papermaking and Finishing Occupations	10
	MACHINING OCCUPATIONS	
8311	Tool and Die Making Occupations	5
8313	Machinist and Machine Tool Occupations	10
8316	Inspecting and Testing Occupations, Metal Machining	10
8331	Forging Occupations	8
8334	Metal Working Machine Operators	10
8336	Metal Inspecting and Testing Occupations	8

8373	Abrading and Polishing Occupations: Clay, Glass Stone and Related Materials	8
8395	Mould and Pattern Makers	5

PRODUCT FABRICATING AND ASSEMBLING OCCUPATIONS

8511	Engine and Related Equipment Fabricating and Assembling Occupations	10
8513	Motor Vehicle Fabricating and Assembling	10
8526	Metal Products - Inspectors	10
8531	Electrical Equipment Fabricating and Assembling	10
8533	Electrical Repairing and Installation Occupations	10
8535	Other Electronic Repairing and Installation	10
8536	Electronic Equipment Inspectors	10
8537	Electronic Equipment Repairers	10
8557	Milliners, Hat and Cap Makers	5
8562	Upholsterers	10
8581	Motor-Vehicle Mechanics and Repairers	10
8582	Aircraft Mechanics and Repairers	10
8584	Industrial Machinery Mechanics	10
8585	Business Machine Repairers	10
8586	Inspecting and Testing Occupations, Equipment Repair	8
8587	Watch and Clock Repairers	8
8588	Precision Instrument Installers and Repairers	10
8593	Paper Product Fabricating and Assembling	10

ELECTRICAL POWER, LIGHTING, COMMUNICATIONS OCCUPATIONS

8735	Communications Equipment Installers and Repairers	10

	TRANSPORT EQUIPMENT OPERATION OCCUPATIONS	
9111	Air Pilots, Flight Officers and Flight Engineers	10
9131	Locomotive Operating Occupations	10
9133	Conductors and Brake Workers, Railway	10
9135	Railway Transport Operating Support Occupations	10
	OTHER EQUIPMENT OPERATING OCCUPATIONS	
9512	Printing Press Occupations	10
9514	Printing - Engraving Occupations	10
9515	Photo-engraving Occupations	10
9531	Electrical Power Plant Operators	10
9533	Stationary Engine Operators	10
9535	Water Purification - Plant Operators	10
9537	Pump and Pipeline Equipment Operators	10
9551	Broadcasting Equipment Operators	10
9555	Audio-Video Equipment Operators	8

Notes

1. Applicants who must be licensed in Canada to practice their profession are required to obtain evidence from authorities in the province in which they intend to settle. (Reference: Immigration Manual, chapters 4:13, 4:15, 4:16, and 4:40).

2. Applicants who are destined to or declare their intention to seek employment with a Canadian university or college should be processed only if they have acceptable arranged employment. (Form EMP 2151) (Reference: Immigration Manual, chapter 4:17).

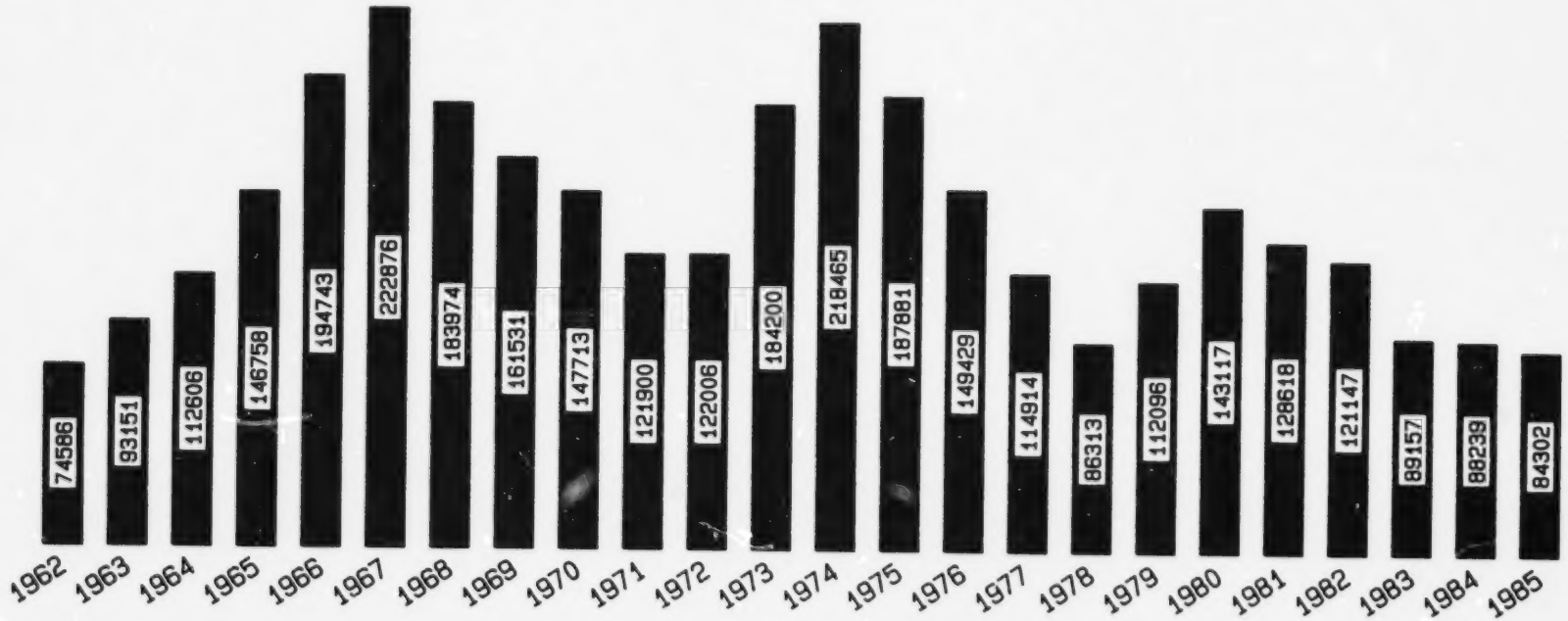
ANNUAL LANDINGS, 1962-1985
74586
93151
112606
146758
194743
222876
183974
161531
147713
121900
122006
184200
218465
187881
149429
114914
86313
112096
143117
128618
121147
89157
88239
84302
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985

IMMIGRATION TO CANADA, 1985:
ANNOUNCED AND ACTUAL LANDINGS

COMPONENT	ANNOUNCED	ACTUAL
FAMILY CLASS	45,000	38,514
REFUGEES & DESIGNATED CLASSES	15,000	16,760
SPECIAL MEASURES	5,000---8,000	9,122
SELECTED WORKERS	5,500---6,500	6,584
DEPENDANTS	5,500---6,500	4,741
BUSINESS IMMIGRATION	2,200	1,956
DEPENDANTS	4,800	4,525
RETIRES	2,000	2,100
TOTAL	85,000--90,000	84,302

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

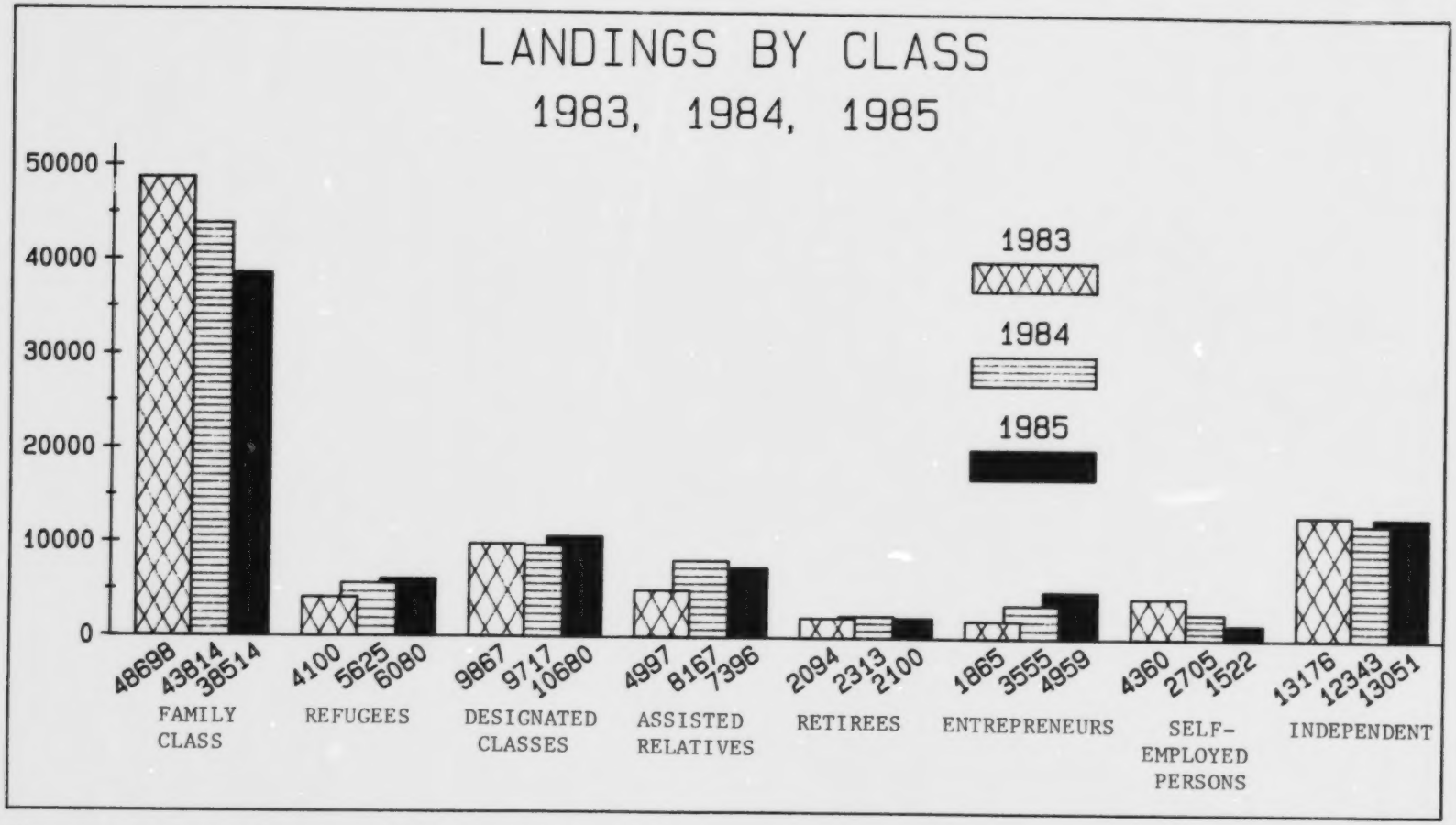

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

REFUGEE AND HUMANITARIAN PROGRAMS, DECEMBER 31, 1985

	Gov't. Assisted Refugee Admissions	Announced Allocation	Privately Funded* Refugee Admissions	Special Program Landings	Claims in Canada RSAC	Total
Eastern Europe	2517	2200	1290	761	46	4614
Indochina	4410	3700	1707	-	6	6123
Africa	792	1000	165	-	90	1047
Middle East	440	800	283	1363	328	2414
Latin America	3139	3000	247	665	401	4452
Others	265	200	101	407	325	1098
Reserve	-	100	-	-	-	-
Total	11563	11000	3793	3196	1196	19748

*Includes those arriving at ports of entry during the calendar year with immigrant visas, and, where known, those processed abroad on an emergency basis who enter on the strength of a Minister's Permit pending landing after full compliance with the Act and Regulations is demonstrated.

Source: Policy and Program Development Branch, CEIC.

Employment and Immigration Canada
Emploi et Immigration Canada

Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels

1986

WH-5-097

©Minister of Supply and Services Canada 1986
Cat. No. MP22-2/1987
ISBN 0-662-54764-0

Section 7 of the Immigration Act, 1976, specifies that

> The Minister, after consultation with the provinces concerning regional demographic needs and labour market considerations and after consultation with such other persons, organizations and institutions as he deems appropriate, shall lay before Parliament, not later than the sixtieth day before the commencement of each calendar year or, if Parliament is not then sitting, not later than the fifteenth day next thereafter that Parliament is sitting, a report specifying
> (a) the number of immigrants that the Government of Canada deems it appropriate to admit during any specified period of time; and
> (b) the manner in which demographic considerations have been taken into account in determining that number.

The Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels which was tabled on October 31, 1985, announced the immigration level and its components for the calendar year 1986, and indicated that it was the intention of the federal government to admit 115,000 to 125,000 immigrants during the calendar year 1987. The present report confirms that the immigration planning range for 1987 will be 115,000 to 125,000, sets out the planning figures for each component of the movement, specifies the demographic considerations taken into account in determining the 1987 immigration level, and gives a summary of the consultations which have taken place with provincial and territorial governments, non-governmental organizations, and individuals.

The 1987 immigration planning range constitutes a further moderate and controlled increase in immigration to Canada, in keeping with the announced position of the federal government that an upward movement in immigration levels is desirable and necessary for the social, economic, and demographic reasons which are set out in the present report. These reasons are grounded in the government's continuing confidence that immigration contributes to Canada's economic growth by giving impetus to capital expansion, job creation for

Canadians, and consumer demand for Canadian goods and services. The moderate increase is also consistent with Canada's traditions of social justice, compassion, and equity, and with our nation's multicultural character. In addition, the announced 1987 immigration level will help to maintain a stable population balance while we await the outcome of the demographic study commissioned earlier this year.

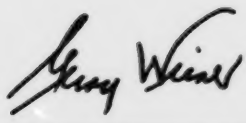

Gerry Weiner
Minister of State (Immigration)

CONTENTS

Page

I. THE 1987 IMMIGRATION LEVEL AND COMPONENTS 1

II. FAMILY CLASS IMMIGRATION 4

III. ECONOMIC IMMIGRATION 5

Selected workers 5
Business immigration 6

IV. THE ANNUAL REFUGEE PLAN. 8

Nansen Medal 8
Overview 8
Sectoral considerations. 9
The Annual Refugee Plan for 1987 13
Private Sponsorship 13

V. INTERNATIONAL CONTEXTS 14

VI. CONSULTATIONS. 15

Provincial and territorial governments 15
National non-governmental organizations. 15
Regional non-governmental organizations. 16
Academics 17
Yearly planning basis 18

VII. DEMOGRAPHIC CONSIDERATIONS 19

VIII. CONCLUSION 21

I. THE 1987 IMMIGRATION LEVEL AND COMPONENTS

The federal government's policy of moderate, controlled growth in immigration for the calendar years 1986 and 1987 was announced one year ago in the Annual Report to Parliament on Future Immigration Levels, which was tabled in the House of Commons on October 31, 1985. The immigration planning range announced for 1987 was 115,000 to 125,000. In confirming this range and identifying planning levels for the various components of the movement at this time, the government wishes to underline that the reasons for a policy of moderate growth in immigration which were given last year are still valid, and that emphasis will be placed in 1987 on achieving the high end of the announced range through targetting the bulk of the increase to the independent categories.

The reasons for continuing in a strategy of moderate, controlled growth in immigration may be summarized as follows:

Economic: Although the popular misconception that "immigrants take jobs away from Canadians" continues to persist, there is a growing awareness that immigrants actually spur economic growth and development by augmenting capital formation, expanding consumer demand for Canadian goods and services, creating jobs for Canadian workers, bringing needed skills and energies to Canada's labour market, and broadening the revenue base for all levels of government. The bulk of the increase in immigration for 1987 will be allocated to categories in the economic stream of the movement.

Social: The 1987 immigration levels plan is entirely consistent with Canada's traditions of social justice and equity (through family reunification) and of humanitarian concern for the

displaced and persecuted (through offering protection and resettlement opportunities for refugees and other victims of dislocation and oppression). Moderate expansion in immigration is also perfectly consistent with the ongoing development and enrichment of Canada's multicultural mosaic, which enhances the social and cultural fabric of all regions of our nation.

Demographic: The moderate, controlled increases in immigration in 1986 and 1987 will help to forestall a projected decrease in the Canadian population, which could begin at, or shortly after, the turn of the century if fertility remains at current below-replacement levels, and if net immigration (total immigration minus emigration) is not moved upward. The impact of immigration on Canada's future population size, rate of growth, geographic distribution, and structure is now being examined intensively as part of a three-year Review of Demography and its Implications for Economic and Social Policy. This review, being conducted under the direction of the Honourable Jake Epp, Minister of National Health and Welfare, is expected to produce a preliminary report by the end of the 1986 calendar year. The final report, which is due to be submitted to the federal Cabinet by March 31, 1989, could also help to shape immigration policy development for the remainder of the current century. Meanwhile, however, it is vital that valuable time not be lost before the onset of projected population decline; the current increases in immigration will thus serve as a temporary measure to deflect or delay such a decline.

The components of the 1987 immigration planning range of 115,000 to 125,000 are set out below. It bears repeating that the federal government is determined to aim for the high end of that total range.

THE 1987 IMMIGRATION LEVEL AND ITS COMPONENT PLANNING RANGES

Component	
Family Class	45,000
Refugees and Designated Classes	17,000*
Humanitarian (Special Measures)	5,000— 8,000
Selected Workers:	
Principal Applicants	17,000—20,000
Spouses and Dependants	17,000—21,000
Business Immigrants:	
Principal Applicants	4,000
Spouses and Dependants	8,000
Retirees	2,000
TOTAL	115,000-125,000

*Includes 12,000 government-assisted and an estimate of 5,000 privately sponsored.

II. FAMILY CLASS IMMIGRATION

Family reunification continues to be the cornerstone of Canada's immigration program. Applications from eligible sponsors already in Canada on behalf of their close family members from abroad are accepted by the federal government provided that the prospective newcomers are in good health and of good character--requirements which apply to all immigrants to Canada. The planning figure in Chapter I of 45,000 for the 1987 Family Class component is based upon projected demand and does not constitute a target, quota, or ceiling. Family Class immigration has accounted for between 40 per cent and 55 per cent of the total annual movement in the years 1981-1985. When Family Class landings are added to the landings of spouses and other dependants of immigrants in other categories, almost 75 per cent of the total 1985 movement is attributable to immediate family migration.

The Standing Committee of the House of Commons on Labour, Employment and Immigration was asked a year ago to undertake a review of Family Class processing with a view to introducing further administrative streamlining measures to reduce processing times. The Committee's comprehensive report contained a wide range of recommendations, some of which are already being introduced or are receiving active consideration. Full details will be found in the federal government's response to the Standing Committee's report, which was tabled in October, 1986. One of the improvements being introduced is faster and easier procedures for prospective sponsors at Canada Immigration Centres. In addition, details of approved sponsorship applications for spouses and dependent children are now being transmitted by telex to immigration posts abroad. The Standing Committee's recommendations on the reorganization of the Family Class will be taken into careful account during a review of immigration levels planning for 1988 and beyond, which will be undertaken in the spring of 1987, in accordance with the government's response tabled in October, 1986.

III. ECONOMIC IMMIGRATION

Selected workers

Selected workers are defined as principal applicants destined to the labour force in the independent categories, excluding business immigrants (entrepreneurs, investors, and self-employed persons), retirees, and persons admitted under special humanitarian measures. On January 1, 1986, the restriction on selected workers without arranged employment was lifted, and 100 occupational groups were opened to well qualified immigrants who would foster economic development and growth. The revisions to the immigrant selection criteria ("points system") which were introduced at the beginning of 1986 also responded to social and demographic needs, and included the introduction of a levels control factor to ensure that desired volumes would be achieved, with additional units of selection ("points") for applicants with relatives in Canada. Preliminary data for the first six months of 1986 indicate that about 44 per cent of eligible applicants had relatives in Canada.

Effective today, two further changes are being introduced. The list of open occupational groups is being adjusted by adding 32 occupations deemed capable of absorbing immigrant workers under current and projected labour market conditions and by deleting 13; there are now 119 open groups. Second, the levels control (demographic) factor in the selection system is being expanded from five to 10 units of assessment ("points"). This will allow a higher number of applicants to be eligible for landing, and permit the achievement of the increased level for selected workers in 1987. It should be noted that the list of open occupational groups has been, and will continue to be, subject to careful quarterly review and adjustment if necessary.

In addition to such "fine-tuning" adjustments, the selection system itself will be the subject of careful review in the spring of 1987 as part of a general review of immigration levels for 1988 and beyond. The analysis of the selection system will be carried out to assess the results of the improvements introduced during 1986 and the prospects for satisfactory performance in 1987, and to ensure that the system will respond to the needs of 1988 and beyond. An important reason for conducting this review in the spring of 1987 is to ensure that any needed revisions will be introducted at the proper time, to take into account the period needed for start-up and full implementation.

Business immigration

On January 1, 1986, a series of comprehensive measures was introduced to expand and improve opportunities for business immigrants to contribute to Canada's economic growth by expanding pools of investment capital and creating job openings for Canadian citizens and permanent residents of Canada. Among the most significant of these initiatives was the creation of an "investor" category of business immigrant to complement the entrepreneur and self-employed categories. The start-up requirements for these initiatives--including the participation of provincial governments--mean that the full impact will not be felt until 1987. Preliminary indications are quite promising, however, since all provinces are now participating in the investor recruitment program, with most provincially approved projects being in the areas of tourism, manufacturing, and housing. In addition, several private investment syndicates are already fully subscribed, two of which involve $12 million which is being directed to job-generating projects.

A preliminary analysis of business immigration in 1985 indicates that 2,136 visas were issued to entrepreneurs and self-employed persons, who declared a total of $1.2 billion in total funds and who intended to create some 9,715 jobs for Canadians. These figures compare to 2,094 visas in 1984, about $817.1 million in funds, and the intention to create some 8,271 jobs. Although the increase in the number of business immigrant visas issued in 1985 over 1984 was modest, the increase of 45.8 per cent in declared funds was considerable.

A year's experience with the improved and expanded business immigration program, combined with the federal government's ongoing commitment to this highly beneficial form of economic development, have led to the preparation of further refinements which will enhance the contributions which business persons from abroad will be able to make to Canada's prosperity. Discussions with provincial governments and other interested parties have identified the need to see the investor cateogry made more flexible by providing for conditional admission similar to that which is already available to entrepreneurs. The Immigration Regulations will, accordingly, be amended to permit qualified investors to come to Canada as immigrants on condition that, within a specified time period, they make an irrevocable investment in an acceptable project. This initiative will help investors examine investment options within a relaxed framework. A second Regulation change will be to broaden the definition of "entrepreneur" to include reference to an applicant's relevant experience.

IV. THE ANNUAL REFUGEE PLAN

Nansen Medal

The Nansen Medal for 1986 has been awarded to the people of Canada. The medal is awarded annually in recognition of outstanding contributions in providing protection and assistance to refugees. Governor General Jeanne Sauvé will accept the medal on November 13, 1986, on behalf of the Canadian people.

The announcement of the award was made by Jean-Pierre Hocké, the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). The medal is named after Dr. Fridtjof Nansen, the scholar and Arctic explorer who became the first League of Nations High Commissioner for Refugees over 65 years ago.

While the Medal is usually granted to an individual to reflect that person's contribution or to an individual as a representative of an organization's or nation's contribution, it was considered by the awarding committee that, "given the size and diversity of Canada, and bearing in mind the outstanding achievements attained in favour of refugees at the national and provincial levels by individuals as well as groups, organizations, and authorities belonging to a broad political, linguistic, cultural, social, and religious spectrum, it would be unfair to single out one individual or group as opposed to another".

A Nansen Medal project for the benefit of refugees is to be established on the occasion of the presentation of the Medal, and details will be announced as soon as discussions between the government of Canada and the UNHCR have been completed.

Overview

Canada's refugee program is directed primarily toward persons in legitimate need of third-country resettlement; that is, people who cannot be repatriated voluntarily or settled in first-asylum countries. Despite continuing turmoil in many parts of the world during the past year, new outflows of refugees needing resettlement have grown only slightly. While this has provided the international community with some breathing space to seek durable solutions, it has not reduced the pressure on resettlement countries to maintain their intakes.

Economic conditions in a number of western nations have contributed to a reduction in their resettlement response, leaving more refugees in temporary camps in first-asylum countries for longer periods. As the proportion of long-term residents grows, there is less willingness to provide first asylum. In addition, the longer a refugee spends in a camp, the more likely it is that the only help will be third-country resettlement.

There is a need to maintain 1987 government-sponsored refugee admissions to Canada at the same level as in 1986, i.e., at 12,000. This reflects the static, if unsatisfactory, nature of the world refugee environment. The 1987 refugee plan strikes the necessary balance among such factors as federal capacity, provincial positions, the perceptions of the United Nations High Commissioner for Refugees, and a broad synthesis of public opinion about the level of Canada's commitment.

The UNHCR has urged Canada to make a special effort on behalf of refugees rescued at sea; long-term residents of refugee camps in Southeast Asia; Iranians, including those who are not members of religious minorities; disabled persons; and those at medical risk. The 1987 plan recognizes these special groups.

Sectoral considerations

(i) Eastern Europe

During recent years, there has been an almost continuous decrease in the number of refugees arriving from Eastern Europe with the exception of the egress of Poles following the imposition of martial law in Poland. Canada's response has always been commensurate with the need for resettlement as reflected by outflows and interest expressed in Canada. Consequently, the number of planned admissions for 1986 was 3,200, compared to a high of 6,000 in 1982.

During 1985, owing partly to ongoing economic and social problems in Eastern Europe, the number of refugees who arrived in Western Europe increased slightly. All European countries of first asylum experienced increases, including those which are considered as countries of temporary first asylum: Austria, Greece, Yugoslavia, and Italy. These countries maintain "open door" policies and receive disproportionately large numbers of refugees relative to their ability to absorb them, and it is Canada's policy to help them by accepting refugees for permanent resettlement.

The recent increases in refugee flows combined with decreased resettlement possibilities tended to move recipient governments towards greater control over refugee movements. In 1985, 12,889 Eastern Europeans arrived in countries of asylum in Western Europe. In the same period, 7,363 Eastern Europeans were resettled in third countries. Maintaining Canada's commitment to receive refugees from traditional countries of temporary first asylum will help alleviate the condition of refugees living in camps and enable these countries to maintain their asylum policies.

(ii) Southeast Asia

Although more that 1.5 million people from Southeast Asia have been resettled over the past decade, a residual population of about 155,000 remains in Southeast Asian countries of first asylum. New arrivals of boat people from Vietnam have stabilized, partly as a result of the orderly emigration of people from Vietnam to Europe, North America, and Australia, although there has been some slowing of legal departures from Vietnam in 1986 owing to bilateral difficulties between the Vietnamese government and the American government. New arrivals from Cambodia have been effectively stopped by the sealing of the Thai-Cambodian border, but over 200,000 Khmers granted temporary safe haven on the border as a result of the 1985 Vietnamese Dry Season offensive are still on the Thai-Cambodian border.

Major resettlement countries have agreed that most Laotian Hill Tribe refugees and a significant portion of Khmer and Lao in Thailand should not be resettled because voluntary repatriation for some and settlement within the region for others are better solutions. Deducting these groups from the total number of refugees in the region leaves a pool of some 60,000 displaced persons in addition to new arrivals from Vietnam, for whom refugee resettlement in refugee receiving countries is a priority.

An increasing number of countries are reluctant to help refugees at sea if they cannot be placed in refugee receiving countries. Canada has been actively engaged in schemes such as DISERO (Disembarkation Resettlement Offers) and RASRO (Rescue at Sea Resettlement Offers), which encourage the maritime rescue of refugees. Maintenance of an effort in Southeast Asia reaffirms Canada's commitment to first asylum countries in the area, and may also help to persuade countries in the area to participate in making local solutions available for those who are not suitable for resettlement outside the region. Canada's participation also provides a basis for sponsorships by relatives or private groups of Indochinese, whose admissions are not counted against the government allocation.

(iii) Latin America

Canadian refugee interest in Latin America revolves chiefly around turbulent Central American nations. The region is extremely unstable. The changing fortunes of regional governments can easily produce refugees from any particular country and can also have adverse effects on refugees in contiguous states. Canada will also continue to be called upon to accept Salvadorans who face the risk of forced deportation from the U.S.A. to Central America.

The United Nations High Commissioner for Refugees opposes large-scale resettlement from the region because it is not a primary necessity and because large numbers cannot be assisted through this process. On the other hand, there is strong support in Canada for the

position that we should pursue a lead role in the area for those people for whom repatriation or local resettlement are not viable solutions.

(iv) Africa

African governments continue to face one of the world's largest refugee problems and it is to their credit that temporary asylum pending repatriation is still a practical option. Nevertheless, resettlement in a limited number of cases, especially those who require early protection, is a real need. Canada's acceptance of refugees, through both government and private sponsorship, has increased gradually in recent years.

It is expected that the focus of Canada's resettlement program will continue to be on urban refugees in the South and Horn of Africa. These groups have limited possibilities of being integrated locally and are often denied access to employment. Many are inadmissible to neighbouring states or are vulnerable to cross-border raids by the security forces of the countries from which they have fled.

(v) Middle East

Political and religious strife in the Middle East continues to evoke resettlement needs, and response continues to combine regular refugee movements and special programs. Until now, Canada has concentrated on the selection of minorities from Iran but it is clear that some members of majority groups require resettlement, a perception which is shared by the UNHCR. There is a need to select women who are considered by the present regime to be tainted by western ways and who are accordingly persecuted. Their situation is even more precarious if they are in neighbouring, temporary asylum countries where they can be subjected to persecution.

(vi) Other Areas

The preceding regional perspectives all include a degree of flexibility that could be insufficient if there are major problems in one or many parts of the world. The Annual Refugee Plan therefore includes, for the second year, a reserve of resettlement places which are supported by earmarked resources. If regional situations worsen, this reserve can be tapped to provide extra capacity.

(vii) Funded Management Reserve

The Funded Management Reserve represents a specific number of funded resettlement places which are held for distribution during the planning year. Places are allocated in response to unexpected demands on regional allocations.

The Annual Refugee Plan for 1987

For the reasons set out above, Canada's annual plan for the resettlement of government-assisted refugees is being maintained at 12,000. Regional allocations, which are unchanged from 1986, are shown in the following table.

GOVERNMENT-ASSISTED REFUGEE ALLOCATIONS, 1987

Eastern Europe	3,100
Southeast Asia	3,200
Latin America	3,200
Africa	1,000
The Middle East	900
Other World Areas	300
Funded Management Reserve	300
TOTAL	12,000

Private Sponshorship

It should be noted that, in addition to the 12,000 places allocated for government-assisted refugee resettlement in 1987, the government will also admit, without limitation, such numbers of refugees as private groups in Canada choose to sponsor. For planning purposes, a figure of 5,000 has been indicated. It should also be understood that each year Canada admits people who, although not refugees, are accepted under relaxed criteria because of their special needs. The number who could be admitted depends upon the nature and magnitude of special situations which could occur in other countries. Based upon last year's experience, the figure shown for 1987 planning purposes is 5,000 to 8,000.

V. INTERNATIONAL CONTEXTS

It is recognized that Canada's immigration policy and practices, including refugee policy, must be developed and carried out in the context of the international environment, as it relates to developing migration patterns and pressures. It is estimated that between 70 and 80 million people worldwide are on the move, and that about 10 to 15 million of them are refugees. Canada has for the past few years been working within the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) and the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) to seek international approaches to world migration questions.

Canada participated in an OECD conference last May on the future of migration, and the importance of the meeting was such that the Canadian delegation was led by the Minister of State (Immigration), who presented a framework for more co-operative and active planning and management of migration movements by OECD countries. Ministers from seven other immigrant-receiving countries also led their national delegations. The OECD is, as a result, shifting its focus on migration away from its traditional European labour-market approach to the following areas:

- the longer-term implications of the rising interdependence among OECD countries in future migration trends and policies;
- the causes and consequences of illegal migration (entry, stay, and work) and the appropriate governmental policy responses to it;
- approaches to the integration of migrant populations in both European and non-European member countries; and
- renewed emphasis on multilateral and bilateral co-operation among European sending and receiving countries.

Canada's position at the May meeting was that OECD countries are experiencing a fundamental transformation which recognizes the current and future heightened visibility of migration issues. Such a transformation could require new collective institutional responses as the 21st Century grows closer. Canada will continue to give active support to current efforts by the OECD to discuss and develop international responses to migration questions.

VI. CONSULTATIONS

Provincial and territorial governments

Section 7 of the Immigration Act specifies that the Minister consult with provincial governments on regional demographic and labour market needs before announcing future immigration levels to Parliament. For the past several years, the territorial governments have also been invited to submit their views on future immigration to Canada.

Most of the governments consulted continue to support the federal government's policy of moderate, controlled growth in immigration, with emphasis on growth in the independent categories, and some governments emphasized the importance of taking demographic trends and needs into active and careful account. All governments consulted were also strongly supportive of increases in business immigration.

No strong convictions were expressed on the possibility of changing from a calendar year to a fiscal year basis for planning immigration levels, although some provinces indicated that they could accept such a change.

National non-governmental organizations

Over 150 national non-governmental organizations, representing ethnocultural, humanitarian, employer, employee, and professional interests, were invited to submit views on future immigration levels, and particularly on the following issues:

- the current policy of increasing immigration levels in a moderate and controlled manner;
- the immigration planning level for 1987; and
- the appropriate planning range for each component.

In addition, representatives of 15 national employer organizations attended special meetings in Toronto and Ottawa held in June.

Many responding organizations generally indicated strong support for the principle of moderate and controlled increases in immigration levels, and underlined their belief that immigration results in genuine economic benefit for all Canadians, especially in the medium and longer terms, by increasing pools of capital and creating jobs. There was also support for the view that a moderate, controlled increase in immigration levels would not result in significant labour-market dislocation in the short term, and that the medium and longer term economic benefits of immigration cannot be ignored.

Respondents who considered the linkage between immigration levels and Canada's future population size and structure tended to agree that the projected decline in the Canadian population after the turn of the century was not desirable, and that long-term demographic implications were relatively more important than immediate or short-term economic considerations. In some cases respondents expressed the view that the shift to higher immigration is occurring too slowly, and that at a minimum the government should strive to achieve the upper end of the planning range of 125,000, perhaps through a more flexible application of the selection criteria.

Respondents tended to comment on the components of the movement in a general way, citing the importance of family reunification and of refugee and humanitarian immigration. They also expressed the view that business immigration programs be administered so as to ensure that neither the primacy of Family Class immigration, nor the interests of the Canadian business community, are jeopardized.

Regional non-governmental organizations

Regional, local, and community groups were invited to attend regional meetings to express their views on future immigration levels, certain aspects of the immigration program, and the consultation process itself. A total of 15 regional meetings attracted some 170 groups representing refugee aid and advocacy, religious, ethnocultural, economic, academic, and business constituencies. The breadth of this

representation meant that no consensus on any given subject emerged, but within some groups there was relative agreement.

Virtually all groups supported increased immigration levels, with some difference of opinion on the rate of growth and the relative emphasis which should be placed on various categories. There was general agreement that Canada has the capacity to absorb more immigrants, although it was thought that annual intake should be in balance with the economic situation.

Refugees and other disadvantaged persons received widespread support from a significant number of organizations. There was, however, some concern about their ability to become established in Canada because of a lack of occupational or language skills.

There was also widespread recognition of the importance of the Family Class and of the need for close family members to be reunited more quickly. Some groups called for an enlargement of the present Family Class definition. There was also a generally positive reaction to business immigrants.

Academics

About 40 Canadian academics with expertise in immigration matters were invited to participate in consultations. In addition, a select group of academics participated with CEIC officials in a special meeting conducted by the Institute for Research on Public Policy in February, 1986, concerning immigration and demographic issues.

Academic respondents without exception supported the policy of arresting the downward trend of immigration intake. Continued moderate and controlled increases to immigration levels were seen as desirable and necessary to promote demographic stability. The government's initiative to review Canadian demographic issues was also well received. Increased levels were also favoured on the grounds that immigrants contribute to Canada's economic development through favourable labour market participation and the potential for job creation by business immigrants in particular.

Academic respondents thought that the long-term demographic rationale for increasing immigration levels was of greater significance than the immediate or short-term labour market implications. Suggested mechanisms to foster this approach included a shift to age-based selection, a constant target level of selected worker immigrants without reference to fluctuations in the Canadian labour market, an expanded list of open occupations for independent immigrants, the increased use of conditional admissions for business immigrants, and the realignment of the selection criteria to emphasize personal suitability and labour market flexibility.

Yearly Planning Basis

Participants in the 1986 consultations were asked for their views on the possibility of changing immigration levels planning from a calendar year to a fiscal year basis. Since there was no strong preference expressed for making a change, the current calendar-year basis will be retained. This will ensure that there is no break in published data sets, which will facilitate program analyses by researchers and others.

VII. DEMOGRAPHIC CONSIDERATIONS

The federal government indicated last fall that the moderate, controlled increases in immigration levels announced for 1986 and 1987 would help to forestall a decline in the Canadian population projected to begin shortly after the turn of the century. Consultations this year with provincial and territorial governments, groups in the private and voluntary sectors, and academics have confirmed that there is growing interest in Canada's demographic future and in the use of immigration to meet longer-term demographic needs.

A three-year Review of Demography and its Implications for Economic and Social Policy was announced last May by the Honourable Jake Epp, Minister of National Health and Welfare. This review will report to Cabinet by March 31, 1989, on possible changes in the size, structure, and distribution of Canada's population to the year 2025, and on how these changes could affect Canada's social and economic life. Immigration is mentioned specifically in two of the review's terms of reference:

- To review and assess the relationship between Canada's projected population growth and economic growth, including the longer-term benefits and costs of immigration to and emigration from Canada.

- To examine the impact of immigration to Canada on internal patterns; urban, suburban, and rural growth; and the Canadian labour market.

A first report is expected at the end of the current calendar year. This report will summarize initial findings, identify the chief research issues, and outline the research and consultative strategies to be followed. These findings will be used, where appropriate, during the 1987 review of immigration levels for 1988 and beyond.

BASIC DEMOGRAPHIC DATA FOR CANADA, 1976-1985, BY CALENDAR YEAR

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985*	Average
Total Population on January 1	22,883,900	23,158,400	23,417,400	23,644,500	23,911,900	24,221,300	24,511,800	24,782,600	25,021,400	25,263,800	24,081,700
Births	360,400	360,700	360,200	366,100	370,700	371,300	373,100	373,700	377,000	379,100	369,200
Deaths	167,200	167,500	168,200	168,200	171,500	171,000	174,400	174,500	175,700	178,400	171,660
Natural Increase	193,200	193,200	192,000	197,900	199,200	200,300	198,700	199,200	201,300	200,700	197,540
Birth Rate (%)	1.57	1.55	1.53	1.55	1.55	1.53	1.51	1.50	1.51	1.50	1.53
Death Rate (%)	0.73	0.72	0.72	0.71	0.72	0.70	0.71	0.70	0.70	0.71	0.71
Rate of Natural Increase (%)	0.84	0.83	0.81	0.84	0.83	0.83	0.80	0.80	0.80	0.79	0.82
Immigration	149,400	114,900	86,300	112,100	143,100	128,600	121,100	89,200	88,200	84,300	111,720
Emigration	64,400	61,400	63,500	54,700	45,200	43,500	49,000	49,600	47,200	47,700	52,620
Net Migration	85,000	53,500	22,800	57,400	97,900	85,100	72,100	39,600	41,000	36,600	59,100
Net Migration Rate (%)	0.37	0.23	0.10	0.24	0.41	0.35	0.29	0.16	0.16	0.14	0.25
Total Annual Pop. Increase (1)	274,500	259,000	227,100	267,400	309,400	290,500	270,800	238,800	242,400	237,400	261,730
Residual (2)	-3,700	12,300	12,300	12,100	12,300	5,100	0	0	0	0	5,040
(%) Rate of Pop. Growth	1.20	1.12	0.97	1.13	1.29	1.20	1.10	0.95	0.96	0.93	1.09
% of Annual Growth from Natural Increase	70.4	74.6	84.5	74.0	64.4	69.0	73.4	83.4	83.0	(3) 84.5	76.1
% of Annual Growth from Net Migration	31.0	20.7	10.1	21.5	31.6	29.3	26.6	16.6	16.9	15.4	22.0
% of Annual Growth from Residual	-1.4	4.7	5.4	4.5	4.0	1.7	-	-	-	-	1.9
Total Fertility Rate	1.825	1.806	1.757	1.764	1.746	1.704	1.694	1.680	1.686	N/A	1.740

(1) Total Increase = $P_{x+1} - P_x$.
(2) Residual: Total annual population increase between the 1976 Census and the 1981 Census, minus the sum of (i) the Intercensal estimate of natural increase and (ii) the Intercensal estimate of net migration. The residual thus accounts for "closure error", which is the difference between the actual Census counts and the Intercensal estimate of total annual population increase for that five-year period.
(3) Pop. Jan. 1, 1986 = 25,501,200.
Source: Demography Division, Statistics Canada.
*Final data from 1976 to 1984 and preliminary data for 1985.

VIII. CONCLUSION

The immigration planning range and components announced in this report constitute the completion of a two-year plan for moderate and controlled growth in immigration levels which was signalled on October 31, 1985. Immigration levels planning for 1988 and beyond will commence in the spring of 1987 with a broad review of immigration levels policy. This review will be based on a streamlined consultative process involving co-operation with the CEIC's consultative partners in the private and voluntary sectors and with academics who have expertise in immigration and in demography. Provincial and territorial governments will also be asked in the usual manner for their views on future immigration and population needs. The preliminary results of the Demographic Study, announced in the previous report, will be a major factor in discussions on future levels.

In the meantime, the immigration level and its components announced in this report will continue the federal government's policy of moderate, controlled growth. The federal government will also continue to co-operate with the Organization for Economic Co-operation and Development and the United Nations High Commissioner for Refugees in seeking international approaches to world migration issues.

Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement

POINTS SAILLANTS

Le niveau d'immigration pour 1987 et les composantes du mouvement

Le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration qui a été déposé aujourd'hui à la Chambre des communes par M. Gerry Weiner, ministre d'État à l'Immigration, confirme que la fourchette de planification pour 1987 est de 115,000 à 125,000 immigrants, comme on l'a annoncé le 31 octobre 1985.

Il ressort de ce rapport que le gouvernement fédéral a pris l'engagement d'atteindre l'échelon supérieur de la fourchette de planification pour 1987.

Il importe de souligner que le niveau annoncé n'est ni une cible, ni un quota, ni un plafond, mais plutôt un chiffre aux fins de la planification.

Voici les niveaux de planification par composante, qui sont également annoncés :

LE NIVEAU D'IMMIGRATION DE 1987 ET LA TAILLE PRÉVUE DE SES COMPOSANTES

Composantes	
Catégorie de la famille	45,000
Réfugiés et membres des catégories désignées	17,000*
Personnes admises pour des raisons humanitaires (mesures spéciales)	5,000 -- 8,000
Travailleurs sélectionnés :	
Requérants principaux	17,000 -- 20,000
Conjoints et personnes à charge	17,000 -- 21,000
Gens d'affaires immigrants :	
Requérants principaux	4,000
Conjoints et personnes à charge	8,000
Retraités	2,000
TOTAL	115,000 -- 125,000

---

* Comprend 12,000 réfugiés parrainés par le gouvernement et un nombre estimatif de 5,000 réfugiés parrainés par le secteur privé.

Le Plan annuel de 1987 concernant les réfugiés

Selon le plan annuel du Canada, le nombre de réfugiés aidés par le gouvernement aux fins du réétablissement est maintenu à 12,000. La répartition par région, qui demeure la même par rapport à 1986, figure dans le tableau suivant.

RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS AIDÉS PAR LE GOUVERNEMENT - 1987

Europe de l'Est	3,100
Asie du Sud-Est	3,200
Amérique latine	3,200
Afrique	1,000
Moyen-Orient	900
Autres régions du monde	300
Réserve financée de gestion	300
TOTAL	12,000

Il faut noter que, outre les 12,000 réfugiés aidés par le gouvernement qu'il est prévu d'admettre en 1987 en vue du réétablissement, le gouvernement acceptera également un nombre sans limite de réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé. Aux fins de la planification, un nombre de 5,000 a été indiqué. Il convient également de souligner que, chaque année, le Canada admet des personnes qui, même si elles ne sont pas des réfugiés, sont acceptées en vertu de critères moins stricts par suite de leurs besoins spéciaux. Le nombre de personnes qui pourraient être admises est fonction de la nature et de l'ampleur de situations particulières qui peuvent se présenter dans d'autres pays. Selon l'expérience de l'année dernière, la fourchette pour 1987 aux fins de la planification est de 5,000 à 8,000.

FORMULE DE SÉLECTION DES IMMIGRANTS - FACTEUR CONTRÔLE DES NIVEAUX

Le 1er janvier 1986 est entrée en vigueur une formule révisée de sélection (système de points) s'appliquant aux parents aidés et aux autres immigrants indépendants. Cette formule révisée comprenait un nouveau facteur, contrôle des niveaux, pour lequel jusqu'à 10 points d'appréciation peuvent être attribués. Ce facteur permettra de veiller à ce que le nombre réel d'immigrants admis corresponde aux niveaux d'immigration annoncés, et, par conséquent, le nombre de points attribuables peut être modifié à la hausse ou à la baisse de temps à autre. Depuis le 1er janvier 1986, la valeur de ce facteur est fixée à cinq.

A partir du 30 octobre 1986, 10 points d'appréciation seront attribuables à ce facteur. Ce changement à la hausse cadre avec ce que le gouvernement fédéral se propose de faire et qu'il a annoncé, c'est-à-dire atteindre l'échelon supérieur de la fourchette de planification des niveaux d'immigration pour 1987 qui est de 115,000 à 125,000. L'augmentation du nombre de points d'appréciation attribuables au facteur contrôle des niveaux permettra, de fait, d'accorder cinq points supplémentaires aux requérants qui réunissent les conditions voulues. Voici un tableau des facteurs de sélection et des points d'appréciation qui s'appliquent aux parents aidés et aux autres immigrants indépendants.

FACTEURS DE SÉLECTION DES IMMIGRANTS INDÉPENDANTS

FACTEUR	POINTS D'APPRÉCIATION	NOTES
Études	Maximum : 12	
Préparation professionnelle particulière	Maximum : 15	
Expérience	Maximum : 8	
Demande dans la profession	Maximum : 10	"0" entraîne obligatoirement un refus à moins que le requérant n'ait un emploi réservé
Emploi réservé	10	
Âge	Maximum : 10	10 points de 21 à 44 ans. Pour chaque année au-dessous de 21 ans ou au-dessus de 44 ans, deux points sont soustraits
Connaissance du français et de l'anglais	Maximum : 15	
Personnalité	Maximum : 10	
Contrôle des niveaux	Maximum : 10	10 points, en vigueur depuis le 30 octobre 1986
TOTAL	**100**	
COTE DE PASSAGE	**70**	
Points supplémentaires pour les parents aidés	10	S'il y a engagement d'aide

PROFESSIONS OUVERTES AUX IMMIGRANTS INDÉPENDANTS ÉVENTUELS

DIRECTEURS ET ADMINISTRATEURS

		Points
1131	Directeurs dans le domaine des sciences naturelles, techniques et mathématiques	1
1132	Directeurs et administrateurs des sciences sociales	10
1134	Administrateurs dans le domaine de la médecine et de la santé	10
1135	Directeurs financiers	8
1136	Directeurs des relations avec le personnel et des relations industrielles	10
1137	Directeurs des ventes et de la publicité	10
1141	Directeurs des achats	10
1143	Directeurs de la production	10
1145	Directeurs de travaux de construction	10
1147	Directeurs des transports et des communications	10
1171	Agents financiers	1
1173	Analystes de l'organisation et des méthodes	10
1174	Directeurs des relations avec le personnel	10
1175	Acheteurs d'établissements industriels et commerciaux	10
1176	Inspecteurs et agents chargés de l'application des règlements des entreprises privées	10

TRAVAILLEURS DES SCIENCES NATURELLES, TECHNIQUES ET MATHÉMATIQUES

2111	Chimistes	1
2113	Physiciens	1
2114	Météorologistes	1

2117	Techniciens-spécialistes des sciences physiques	10
2131	Agronomes et scientifiques assimilés	5
2133	Biologistes et scientifiques assimilés	1
2135	Techniciens-spécialiste et techniciens des sciences biologigues et agronomiques	5
2141	Architectes	1
2142	Ingénieurs chimistes	1
2143	Ingénieurs civils	1
2144	Ingénieurs électriciens	1
2145	Ingénieurs en organisation	5
2147	Ingénieurs mécaniciens	1
2151	Ingénieurs métallurgistes	10
2155	Ingénieurs en aérospatiale	5
2157	Ingénieurs en sciences nucléaires	5
2161	Arpenteurs-géomètres	10
2163	Dessinateurs	10
2165	Techniciens-spécialistes en architecture et en ingénierie	1
2181	Statisticiens et actuaires	5
2183	Analystes en informatique	1

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS EN SCIENCES SOCIALES

2311	Économistes	1
2313	Sociologues et spécialistes des sciences sociales	1
2315	Psychologues	8
2331	Travailleurs sociaux	10
2351	Bibliothécaires, archivistes, et conservateurs	10
2353	Techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives	8
2391	Conseilleurs d'orientation scolaire et professionelle	10

	PERSONNEL MÉDICAL, TECHNICIENS DE LA SANTÉ ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS	
3115	Vétérinaires	5
3117	Ostéopathes et chiropracteurs	10
3131	Infirmières diplômées, à l'exception des surveillantes	10
3137	Physiothérapeutes, ergothérapeutes et autres	1
3152	Diététiciens et nutritionnistes	8
3153	Optométristes	10
3154	Opticiens d'ordonnances	10
3155	Techniciens en radiologie	10
3156	Techniciens-spécialistes de laboratoires médicaux	10
3157	Hygiénistes dentaires et techniciens en dentisterie	10
	PROFESSIONNELS DES DOMAINES ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE ET PERSONNEL ASSIMILÉ	
3313	Dessinateurs-modélistes, stylistes et décorateurs -ensembliers	5
3314	Dessinateurs publicitaires et illustrateurs	10
3315	Photographes et cameramen	10
3337	Annonceurs à la radio et à la télévision	10
3351	Directeurs littéraires, chefs de la rédaction et travailleurs assimilés	8
	COMMIS EN COMPTABILITÉ	
4111	Secrétaires de direction et secrétaires spécialisés	10
4151	Coordonnateurs de la production	10
4192	Estimateurs d'assurances et représentants du service aux concessionnaires	10

	TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA VENTE	
5131	Vendeurs techniciens d'appareils scientifiques et techniques et conseillers apparentés	1
5133	Vendeurs de produits manufacturés et de produits pharmaceutiques	10
5171	Représentants d'assurances collectives	10
5172	Estimateurs	10
5173	Courtiers en valeurs	10
5174	Agents de publicité	10
5177	Agents de vente de services aux entreprises	8
5191	Acheteurs des commerces de gros et de détail	1
	TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LES SERVICES	
6111	Personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie	10
6113	Agents de police et enquêteurs privés	10
6141	Entrepreneurs de pompes funèbres, embaumeurs et travailleurs assimilés	8
	TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	
8131	Travailleurs aux fours de fusion, de conversion et d'affinage	10
8137	Mouleurs et fondeurs de métaux	10
8146	Vérificateurs du traitement des métaux	10
8155	Façonneurs de l'argile, du verre, et de la pierre	8
8165	Ouvriers à la distillation et à la carbonisation de produits chimiques	8
8251	Préparateurs de pâte à papier cellulosique	10
8253	Ouvriers de papeterie	10

	USINEURS	
8311	Ajusteurs-outilleurs	5
8313	Machinistes et régleurs de machines-outils	10
8316	Contrôleurs, vérificateurs et essayeurs de l'usinage des métaux	10
8331	Forgeurs	8
8334	Conducteurs de machines à emboutir les métaux	10
8336	Contrôleurs et vérificateurs de produits métalliques	8
8373	Travailleurs spécialisés dans le meulage et le polissage des produits d'argile, du verre, de la pierre et des produits similaires	8
8395	Gabarieurs et modeleurs	5

	TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA FABRICATION ET LE MONTAGE	
8511	Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de moteurs et organes auxiliaires	10
8513	Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de véhicules automobiles	10
8526	Contrôleurs de produits métalliques	10
8531	Travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de matériel électrique	10
8533	Installateurs et réparateurs d'appareils électriques	10
8535	Installateurs et réparateurs d'appareils électroniques	10
8536	Contrôleurs d'appareils électroniques	10
8537	Réparateurs d'appareils électroniques	10
8557	Modistes et chapeliers	5
8562	Tapissiers - garnisseurs	10
8581	Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles	10

8582	Mécaniciens et réparateurs d'aéronefs	10
8584	Mécaniciens de machines industrielles	10
8585	Réparateurs de machines de bureau et de matériel mécanographique	10
8586	Contrôleurs, vérificateurs et essayeurs de la réparation du matériel mécanique	8
8587	Réparateurs de montres et de pendules	8
8588	Installateurs et réparateurs d'instruments de précision	10
8593	Façonneurs de produits en papier	10

TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE, D'ÉCLAIRAGE ET DE COMMUNICATIONS

8735	Installateurs et réparateurs de matériel de communications	10

PERSONNEL D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS

9111	Pilotes, navigateurs, et mécaniciens	10
9131	Conducteurs et chauffeurs de locomotive	10
9133	Chefs de train et serre-freins	10
9135	Personnel des services auxiliares des transports ferroviaires	10

AUTRES OUVRIERS CONDUCTEURS DE MACHINES

9512	Conducteurs de presses à imprimer	10
9514	Imprimeurs-graveurs	10
9515	Photograveurs	10
9531	Conducteurs d'installations de centrale électrique	10
9533	Conducteurs de machines fixes	10
9535	Conducteurs d'installations du service des eaux	10
9537	Conducteurs d'installations de pompage et de pipe-lines	10

9551	Opérateurs de matériel de radio et de télédiffusion	10
9555	Opérateurs d'appareils d'enregistrement et de reproduction vidéo et sonore	8

Remarques

1. Les requérants qui doivent être détenteurs d'une licence canadienne pour exercer leur profession au Canada doivent obtenir la preuve qu'ils ont cette licence des autorités de la province où ils ont l'intention de s'installer. (Référence: Guide de l'immigration, chapitres 4:13, 4:15, 4:16 et 4:40).

2. Les demandes des requérants destinés à chercher un emploi dans une université ou un collège canadien ou qui déclarent leur intention de chercher un emploi dans une université ou un collège canadien ne doivent être traitées que si ces requérants ont un emploi réservé acceptable. (Formule EMP 2151) (Référence: Guide de l'immigration, chapitre 4:17).

IMMIGRANTS ADMIS PAR ANNÉE, 1962-1985

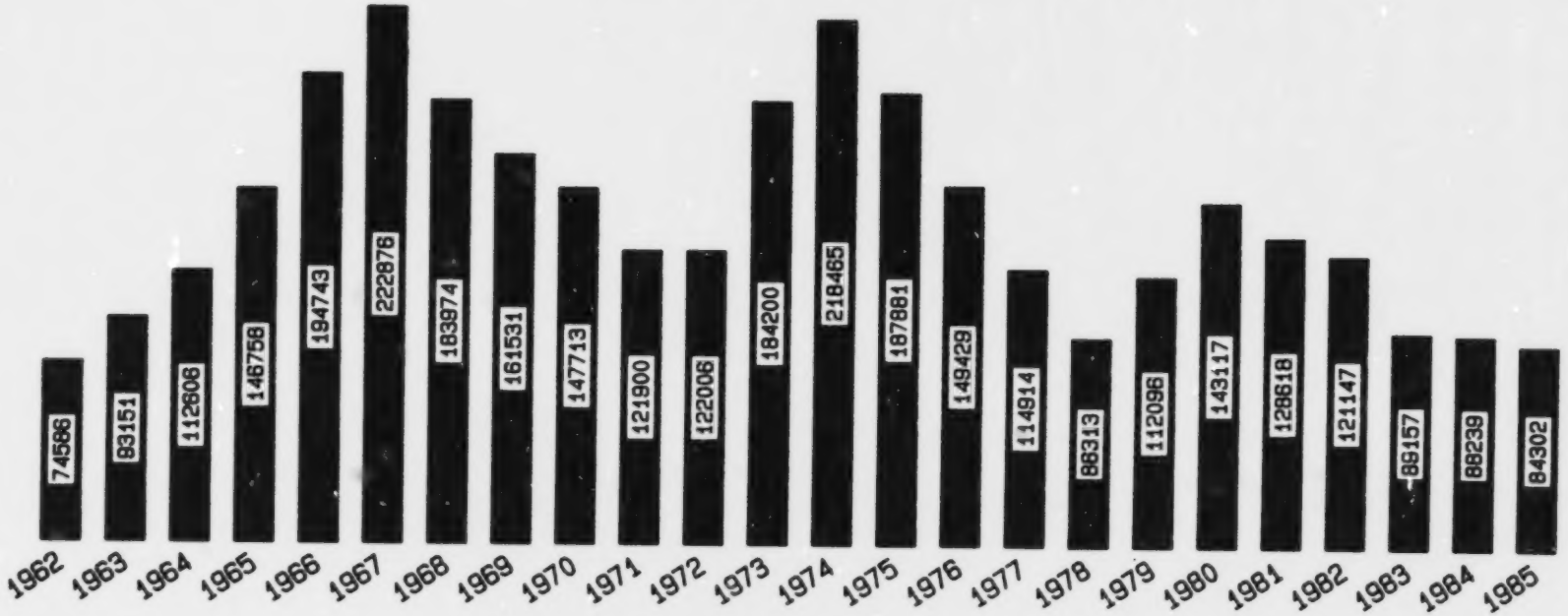

IMMIGRATION AU CANADA, 1985:
NOMBRE ANNONCÉ ET NOMBRE RÉEL

COMPOSANTE	NOMBRE ANNONCÉ	NOMBRE RÉEL
CATÉGORIE DE LA FAMILLE	45,000	38,514
RÉFUGIÉS ET CATÉGORIES DÉSIGNÉES	15,000	16,760
MESURES SPÉCIALES	5,000---8,000	9,122
TRAVAILLEURS SÉLECTIONNÉS	5,500---6,500	6,584
PERSONNES À CHARGE	5,500---6,500	4,741
GENS D'AFFAIRES IMMIGRANTS	2,200	1,956
PERSONNES À CHARGE	4,800	4,525
RETRAITÉS	2,000	2,100
TOTAL	85,000--90,000	84,302

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

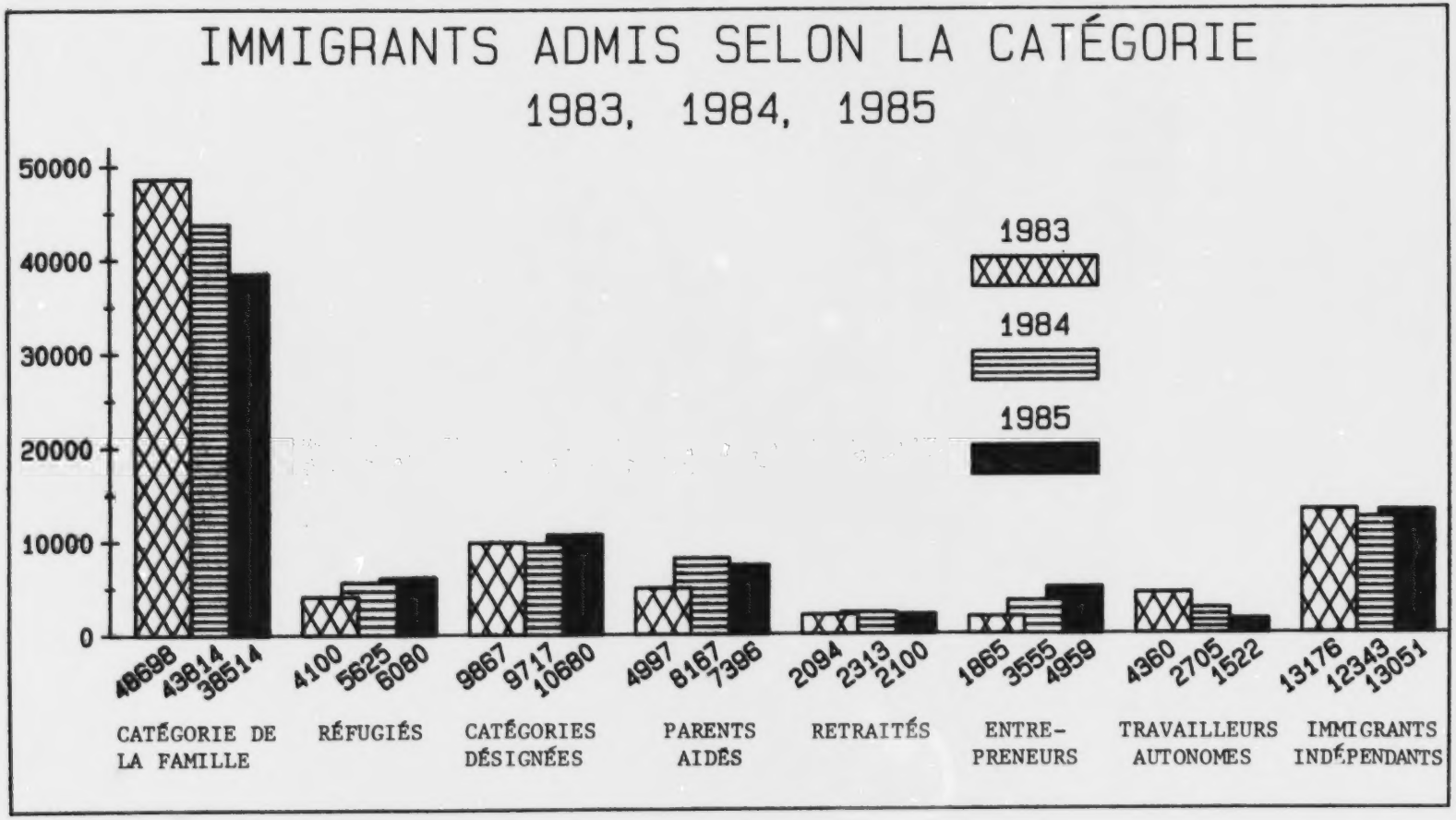

Source: Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

PROGRAMMES À CARACTÈRE HUMANITAIRE EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS , 1985

	Réfugiés admis aidés par le gouvernement	Nombre annoncé	Réfugiés admis parrainés par des groupes du secteur privé*	Réfugiés admis en vertu de mesures spéciales	Revendications présentées au Canada (CCSR)	Total
Europe de l'Est	2517	2200	1290	761	46	4614
Indochine	4410	3700	1707	-	6	6123
Afrique	792	1000	165	-	90	1047
Moyen-Orient	440	800	283	1363	328	2414
Amérique latine	3139	3000	247	665	401	4452
Autres	265	200	101	407	325	1098
Réserve	-	100	-	-	-	-
Total	11563	11000	3793	3196	1196	19748

*Comprend ceux qui se sont présentés aux points d'entrée au cours de l'année civile munis d'un visa d'immigrant, et, lorsque les données sont connues, ceux dont le cas a été traité d'urgence à l'étranger qui ont été admis en vertu d'un permis du Ministre en attendant l'octroi du droit d'établissement après avoir montré qu'ils se sont conformés à la Loi et au Règlement.

Source : Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme, CEIC.

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement

1986

WH-5-097

RECTIFICATIF

En page 14 de la version française, dans le tableau **RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL** - 1987, le nombre relatif aux réfugiés de l'Europe de l'Est doit se lire comme suit : 3,100.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986
N° de cat. MP22-2/1987
ISBN 0-662-54764-0

L'article 7 de la Loi sur l'immigration de 1976 dispose que

> "Le Ministre, après avoir consulté les provinces sur l'aspect régional des besoins démographiques et de la situation du marché du travail, ainsi que toutes autres personnes, organisations et institutions qu'il juge appropriées, dépose devant le Parlement, au plus tard le soixantième jour précédent le début de chaque année civile ou, si le Parlement ne siège pas, au plus tard le quinzième jour de la séance subséquente, un rapport indiquant
>
> a) le nombre d'immigrants que le gouvernement canadien juge opportun d'admettre durant une période déterminée; et
>
> b) la manière dont les considérations démographiques ont été prises en ligne de compte pour fixer ce nombre."

Dans le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement le 31 octobre 1985, on avait annoncé le niveau d'immigration et la taille de ses composantes pour l'année civile 1986 et indiqué que le gouvernement fédéral se proposait d'admettre de 115,000 à 125,000 immigrants au cours de l'année civile 1987. Le présent rapport confirme que le nombre d'immigrants prévus pour 1987 se situera entre 115,000 et 125,000, donne les chiffres prévus pour chacune des composantes du mouvement, précise la manière dont les considérations démographiques ont été prises en ligne de compte pour fixer le niveau d'immigration de 1987 et résume les résultats des consultations menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, d'organismes non gouvernementaux et de particuliers.

Le nombre prévu d'immigrants pour 1987 représente une autre augmentation modérée et contrôlée du mouvement d'immigration, ce qui correspond à la position annoncée par le gouvernement fédéral selon laquelle un mouvement d'immigration à la hausse est souhaitable et nécessaire pour les raisons sociales, économiques et démographiques exposées dans le présent rapport. Ces raisons découlent du fait que le gouvernement estime toujours que l'immigration contribue à la croissance économique du Canada en favorisant l'apport de capitaux, la création d'emplois pour les Canadiens et une demande accrue des biens et de services par les consommateurs. En outre cette augmentation modérée cadre avec la traditionnnelle attitude humanitaire

et équitable du Canada ainsi qu'avec ses usages en matière de justice sociale et s'harmonise avec le caractère multiculturel de notre pays. Enfin, le niveau d'immigration annoncé pour 1987 contribuera à maintenir un niveau de population équilibré d'ici à ce que nous connaissions les résultats de l'étude démographique commandée plus tôt cette année.

Le ministre d'Etat à l'Immigration

Gerry Weiner

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	LE NIVEAU D'IMMIGRATION DE 1987 ET SES COMPOSANTES	1
II.	COMPOSANTE CATEGORIE DE LA FAMILLE	4
III.	COMPOSANTE A CARACTERE ECONOMIQUE	5
	Travailleurs sélectionnés.....	5
	Gens d'affaires immigrants.....	6
IV.	PLAN ANNUEL CONCERNANT LES REFUGIES	8
	Médaille Nansen.....	8
	Aperçu.....	9
	Analyse par région.....	10
	Plan de 1987 concernant les réfugiés.....	14
	Parrainage du secteur privé.....	14
V.	SITUATION INTERNATIONALE	16
VI.	CONSULTATIONS	18
	Gouvernements provinciaux et territoriaux.....	18
	Organismes non gouvernementaux nationaux.....	18
	Organismes non gouvernementaux régionaux.....	20
	Universitaires.....	21
	Fondement de la planification annuelle.....	22
VII.	CONSIDERATIONS DEMOGRAPHIQUES	23
VIII.	CONCLUSION	24

I. LE NIVEAU D'IMMIGRATION DE 1987 ET SES COMPOSANTES

Il y a un an, dans le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement le 31 octobre 1985, le gouvernement fédéral annonçait une politique d'augmentation modérée et contrôlée de l'immigration au cours des années civiles 1986 et 1987. La fourchette de planification annoncée pour 1987 était de 115,000 à 125,000. Le gouvernement confirme aujourd'hui cette fourchette et précise les niveaux de planification pour les diverses composantes du mouvement; il souhaite ainsi souligner que les raisons qui sous-tendent une politique favorisant une augmentation modérée de l'immigration et qui avaient été données l'année dernière sont encore valables et qu'il s'emploiera en 1987 à atteindre la partie supérieure de la fourchette annoncée en réalisant la majeure partie de cette augmentation dans la catégorie des immigrants indépendants.

Les raisons de maintenir une politique d'augmentation modérée et contrôlée de l'immigration peuvent se résumer ainsi :

Économiques — Même si le mythe populaire selon lequel "les immigrants prennent les emplois des Canadiens" persiste, on est de plus en plus sensibilisé au fait que les immigrants stimulent la croissance et le développement économique en favorisant l'accumulation de capitaux, en faisant augmenter la demande de services et de biens de consommation, en créant des emplois pour les travailleurs canadiens, en apportant les compétences et énergies dont le marché du travail a besoin et en élargissant les possibilités de recettes pour tous les ordres de gouvernement. Cette augmentation du mouvement d'immigration en 1987 sera surtout réalisée dans les catégories de la composante à caractère économique du mouvement.

Sociales -- Le niveau d'immigration prévu pour 1987 s'harmonise parfaitement avec les traditions du Canada au chapitre de la justice sociale et de l'équité (en réunissant les familles) ainsi qu'à celui des sentiments humanitaires à l'égard des personnes déplacées ou persécutées (en offrant aux réfugiés et à d'autres victimes de bouleversements et de l'oppression la protection et la possibilité de se réétablir). En outre, une augmentation modérée de l'immigration cadre entièrement avec le développement et l'enrichissement continu de la mosaïque culturelle du Canada, qui féconde la vie sociale et culturelle de toutes les régions de notre pays.

Démographiques -- Les augmentations modérées et contrôlées du nombre d'immigrants en 1986 et en 1987 contribueront à prévenir le fléchissement prévu de la population du Canada qui pourrait s'amorcer au début du siècle prochain ou peu après si le taux de fécondité demeure inférieur au taux de remplacement et si l'immigration nette (immigration totale moins émigration) n'est pas augmentée. A l'heure actuelle, on étudie soigneusement dans le cadre d'une étude démographique de trois ans les effets que l'immigration pourrait avoir à l'avenir sur la taille, le taux de croissance, la répartition géographique et la structure de la population ainsi que ses répercussions sur les politiques économique et sociale. Pour ce qui concerne cette étude effectuée sous la direction de M. Jake Epp, ministre de Santé et Bien-être social Canada, un rapport préliminaire devrait être prêt vers la fin de 1986. Le rapport final, qui doit être présenté au Cabinet au plus tard le 31 mars 1989, pourrait aussi servir à l'élaboration de la politique d'immigration pour le reste du siècle. D'ici là toutefois, il est essentiel de ne pas perdre un temps précieux avant le début du fléchissement prévu de la population; aussi, cette augmentation du mouvement d'immigration constituera une mesure temporaire pour prévenir ou retarder un tel fléchissement.

Les composantes du niveau d'immigration prévu pour 1987, soit de 115,000 à 125,000, sont précisées plus bas. Il faut répéter que le gouvernement fédéral compte bien s'employer à atteindre la partie supérieure de la fourchette.

LE NIVEAU D'IMMIGRATION DE 1987 ET LA TAILLE PRÉVUE DE SES COMPOSANTES

Composantes

Catégorie de la famille	45,000
Réfugiés et membres des catégories désignées	17,000
Personnes admises pour des raisons humanitaires (mesures spéciales)	5,000 — 8,000
Travailleurs sélectionnés :	
Requérants principaux	17,000 — 20,000
Conjoints et personnes à charge	17,000 — 21,000
Gens d'affaires immigrants :	
Requérants principaux	4,000
Conjoints et personnes à charge	8,000
Retraités	2,000
TOTAL	115,000 — 125,000

---

* Comprend 12,000 réfugiés parrainés par le gouvernement et un nombre estimatif de 5,000 réfugiés parrainés par le secteur privé.

II. COMPOSANTE CATÉGORIE DE LA FAMILLE

La réunion des familles demeure la pierre angulaire du Programme d'immigration du Canada. Le gouvernement fédéral accepte les demandes présentées par des parrains admissibles déjà au Canada en faveur de membres de leur famille immédiate à l'étranger à condition que ces éventuels immigrants aient bonne réputation et soient en bonne santé, ce qui est exigé de tous les immigrants admis au Canada. Le chiffre prévu (au chapitre I) de 45,000 pour la composante catégorie de la famille en 1987 est déterminée en fonction de la demande prévue et ne constitue ni une cible, ni un quota, ni un plafond. De 1981 à 1985, la catégorie de la famille représentait entre 40 % et 55 % de l'ensemble du mouvement annuel. Si l'on ajoute aux immigrants de la catégorie de la famille les conjoints et autres personnes à charge des immigrants d'autres catégories, presque 75 % de tout le mouvement d'immigration de 1985 était constitué de membres de la famille immédiate.

Il y a un an, on avait demandé au Comité permanent de la Chambre des communes chargé du travail, de l'emploi et de l'immigration d'étudier le traitement des cas de la catégorie de la famille afin d'en simplifier davantage les formalités administratives pour ainsi réduire les délais de traitement. Le rapport exhaustif du Comité contenait une vaste gamme de recommandations dont certaines ont déjà été mises en oeuvre ou sont à l'étude. Tous les renseignements à ce sujet figurent dans la réponse du gouvernement fédéral au rapport du Comité permanent qui a été déposé en octobre 1986. Parmi les améliorations apportées, citons des formalités plus rapides et plus simples, dans les Centres d'Immigration du Canada, pour les parrains éventuels. En outre, on envoie dorénavant par télex aux bureaux d'immigration à l'étranger les renseignements relatifs aux demandes de parrainage approuvées pour les conjoints et les enfants à charge. Quant aux recommandations du Comité permanent sur la redéfinition de la catégorie de la famille, elles seront analysées soigneusement, conformément à la réponse du gouvernement déposé en octobre 1986, au cours de la révision des niveaux d'immigration pour 1988 et les années suivantes, révision qui débutera au printemps de 1987.

III. COMPOSANTE À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Travailleurs sélectionnés

Travailleurs sélectionnés s'entend des requérants principaux destinés au marché du travail dans la catégorie des immigrants indépendants, à l'exception des gens d'affaires immigrants (entrepreneurs, investisseurs, et travailleurs autonomes), des retraités et des personnes admises en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire. Le 1er janvier 1986, on a levé la restriction qui visait les travailleurs sélectionnés non munis d'un emploi réservé, et 100 groupes de professions ont été "ouverts" à des immigrants bien qualifiés afin de stimuler la croissance et le développement économiques. La nouvelle formule révisée de sélection des immigrants ("système de points") adoptée au début de 1986 a aussi permis de répondre à des besoins sociaux et démographiques. Elle comprend un facteur de contrôle des niveaux qui permet d'atteindre le nombre voulu d'immigrants, grâce, entre autres, à une mesure de sélection selon laquelle les requérants ayant des parents au Canada reçoivent plus de points. D'après les données provisoires pour les six premiers mois de 1986, environ 44 % des requérants admissibles avaient des parents au Canada.

A compter d'aujourd'hui, deux autres changements sont apportés. La liste des groupes de professions ouvertes est modifiée par l'addition de 32 professions qu'on juge en mesure d'absorber des travailleurs immigrants selon les conditions actuelles et prévues du marché du travail et par la suppression de 13, ce qui porte le nombre de groupes de professions ouvertes à 119. Ensuite, le nombre de points d'appréciation attribués au facteur "contrôle des niveaux" (facteur démographique) dans la formule de sélection passe de 5 à 10, ce qui permettra à un plus grand nombre de requérants d'être admissibles et au gouvernement d'atteindre le niveau plus élevé fixé pour les travailleurs sélectionnés en 1987. Il faut noter que la liste des groupes de professions ouvertes continuera comme auparavant de faire l'objet d'un réexamen minutieux à chaque trimestre et, au besoin, d'être modifiée.

Il n'y aura pas que ces "mises au point" : la formule elle-même fera l'objet d'un réexamen minutieux au printemps de 1987 dans le cadre de la révision générale des niveaux d'immigration pour 1988 et les années suivantes. On analysera cette formule afin d'évaluer les résultats des améliorations apportées au cours de 1986 ainsi que les possibilités d'un rendement satisfaisant en 1987. De plus, on s'assurera qu'elle pourra répondre au besoin de 1988 et des années suivantes. Cette révision prévue au printemps de 1987 mise, entre autres, à garantir que toutes les modifications nécessaires sont apportées au moment voulu pour tenir compte des délais inévitables dans leur mise en oeuvre complète.

Gens d'affaires immigrants

Le 1er janvier 1986 a été adopté un ensemble de mesures exhaustives visant à améliorer les possibilités pour les gens d'affaires immigrants de contribuer à la croissance économique du Canada grâce à l'élargissement des réserves de capitaux d'investissement et à la création de débouchés pour les citoyens et résidents permanents du Canada. L'établissement d'une sous-catégorie d'"investisseurs" qui venait s'ajouter à celles des entrepreneurs et des travailleurs autonomes pour compléter la catégorie des gens d'affaires immigrants a été la plus importante de ces mesures. En raison des délais de mise en oeuvre, les effets de ces mesures -- y compris la participation des gouvernements provinciaux -- ne se feront pas pleinement sentir avant 1987. Cependant, les indications préliminaires sont très prometteuses puisque toutes les provinces participent maintenant au programme de recrutement des investisseurs et que la plupart des projets approuvés par celles-ci concernent les secteurs du tourisme, de la fabrication et du logement. De plus, plusieurs syndicats privés de placement ont déjà amassé tous les fonds nécessaires; deux d'entre eux ont réuni des capitaux de l'ordre de $12 millions qui seront consacrés à des projets créateurs d'emplois.

Selon une analyse préliminaire de l'immigration des gens d'affaires en 1985, 2,136 visas ont été délivrés à des entrepreneurs et à des travailleurs autonomes qui ont déclaré des fonds d'une valeur totale de $1.2 milliard qui serviraient a créer quelque 9,715 emplois pour des Canadiens. Par comparaison, 2,094 visas ont été délivrés en 1984 pour des fonds déclarés de $817.1 millions qui serviraient à créer quelque 8,271 emplois. Par rapport à 1984, l'augmentation du nombre de visas délivrés en 1985 à des gens d'affaires immigrants a été modeste, cependant celle des fonds déclarés, soit 45.8 %, a été considérable.

L'année de mise en oeuvre du programme d'immigration élargi et amélioré pour les gens d'affaires et l'engagement continu du gouvernement fédéral à l'égard de cette forme hautement avantageuse de développement économique ont abouti à d'autres améliorations qui permettront de faire ressortir davantage la contribution de gens d'affaires de l'étranger à la prospérité du Canada. Au terme de pourparlers avec les gouvernements provinciaux et d'autres intervenants, on a déterminé qu'il y avait lieu de rendre la catégorie des investisseurs plus souple en prévoyant l'admission conditionnelle des membres de ce groupe comme c'est actuellement le cas pour les entrepreneurs. Par conséquent, le Règlement sur l'immigration sera modifié afin de permettre à des investisseurs qualifiés de venir au Canada à titre d'immigrant à condition que, dans un délai précis, ils prennent un engagement financier ferme à l'égard d'un projet acceptable. Cette façon de procéder permettra à des investiseurs de faire des choix selon une formule souple. Une deuxième modification du Règlement permettra d'élargir la définition d'"entrepreneur" pour tenir explicitement compte de l'expérience pertinente des requérants.

IV. PLAN ANNUEL CONCERNANT LES RÉFUGIÉS

Médaille Nansen

En 1986, la médaille Nansen a été décernée au peuple canadien. Cette médaille est attribuée chaque année en reconnaissance de contributions exceptionnelles dans les domaines de la protection et de l'assistance aux réfugiés. Le 13 novembre 1986, Mme Jeanne Sauvé, gouverneur général, recevra la médaille au nom du peuple canadien.

L'attribution de cette récompense a été annoncée par M. Jean-Pierre Hocké, haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Cette médaille porte le nom du Dr Fridtjof Nansen, savant et explorateur de l'Arctique qui, il y a plus de 65 ans, était devenu le premier haut commissaire de la Société des Nations pour les réfugiés.

Habituellement, cette médaille est décernée à une personne en témoignage de sa contribution ou à titre de représentant d'un organisme ou d'une nation dont on veut souligner la contribution, cependant le comité chargé d'accorder cette récompense a considéré que , "compte tenu des dimensions et de la diversité du Canada ainsi que de l'oeuvre remarquable réalisée en faveur des réfugiés, tant au niveau national que provincial, par des individus ou par des groupes, des organisations et des autorités représentant un large éventail politique, linguistique, culturel social et religieux, il eût été injuste de désigner un individu ou un groupe plutôt qu'un autre."

A l'occasion de la présentation de cette médaille, on compte établir un projet en faveur des réfugiés dont les détails seront annoncés au terme des pourparlers que le gouvernement canadien aura avec le HCR.

Aperçu

Le programme canadien en faveur des réfugiés vise avant tout les personnes qui ont légitimement besoin de se réétablir dans un tiers pays; il s'agit de personnes qui ne peuvent être rapatriées (de leur plein gré) ou ne peuvent s'établir dans des pays de premier asile. Malgré l'agitation incessante dans plusieurs parties du monde au cours de l'annnée dernière, le nombre de nouveaux réfugiés qui doivent être réétablis n'a que peu augmenté. Cette situation a donné un certain répit à la communauté internationale qui a ainsi pu chercher des solutions durables, mais elle n'a pas réduit les pressions exercées sur les pays de réétablissement pour qu'ils continuent d'accueillir autant de réfugiés.

C'est en raison de problèmes économiques que divers pays occidentaux ont réduit le nombre de réfugiés qu'ils acceptent aux fins de réétablissement; ainsi, plus de réfugiés doivent demeurer plus longtemps dans des camps temporaires dans les pays de premier asile. Comme la proportion des réfugiés qui sont dans ces camps depuis longtemps augmente, ces pays sont moins disposés à offrir le premier asile. En outre, plus un réfugié demeure longtemps dans un camp, plus il est probable que la seule solution sera le réétablissement dans un tiers pays.

Il faut donc que le nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement en 1987 soit le même qu'en 1986, soit 12,000. Ce nombre reflète la situation statique, même si elle est insatisfaisante, du problème des réfugiés dans le monde. Le plan de 1987 concernant les réfugiés établit un équilibre indispensable entre des éléments comme la capacité d'accueil du fédéral, la position de chaque province, les vues du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ainsi qu'une vaste synthèse de l'opinion publique sur le degré d'engagement du Canada à cet égard.

Le HCR a demandé instamment au Canada de s'employer spécialement à aider les réfugiés secourus en mer, les personnes qui sont depuis longtemps dans les camps en Asie du Sud-Est, les Iraniens, y compris ceux qui ne sont pas membres de minorités religieuses, les personnes handicapées et celles dont l'état de santé est précaire. Aussi, le plan de 1987 tient-il compte de ces groupes spéciaux.

Analyse par région

(i) Europe de l'Est

Au cours des dernières années, le nombre de réfugiés venant de l'Europe de l'Est à régulièrement diminué, si l'on fait exception de l'exode des Polonais après l'imposition de la loi martiale en Pologne. La réponse du Canada a toujours été fonction du besoin de réétablissement, comme le reflétaient les sentiments et l'intérêt exprimés par les Canadiens. Par conséquent, le nombre prévu pour 1986 était de 3,200 par rapport à un sommet de 6,000 en 1982.

Au cours de 1985, le nombre de réfugiés arrivant en Europe de l'Ouest a légèrement augmenté, ce qui était en partie attribuable à des problèmes chroniques sur les plans économique et social en Europe de l'Est. Il y a eu augmentation du nombre de réfugiés dans tous les pays européens de premier asile, y compris ceux qui sont considérés comme des pays de premier asile temporaire : l'Autriche, la Grèce, la Yougoslavie et l'Italie, chacun de ces pays maintenant une politique de "porte ouverte" et accueillant un nombre de réfugiés bien supérieur à ce qu'il est en mesure d'absorber. Aussi, le Canada a-t-il pour politique d'aider ces pays en acceptant des réfugiés aux fins de réétablissement permanent.

Les récentes augmentations du nombre de personnes cherchant un refuge et la réduction des possibilités de réétablissement ont eu tendance à inciter les gouvernements de ces pays à contrôler davantage les mouvements de réfugiés. En 1985, 12,889 Européens de l'Est sont arrivés dans des pays d'asile en Europe de l'Ouest. Au cours de la même période, 7,363 Européens de l'Est se sont réétablis dans des tiers pays. Le fait de maintenir l'engagement du Canada à accueillir des réfugiés des pays traditionnels de premier asile temporaire contribuera à améliorer le sort des réfugiés dans les camps et permettra à ces pays de maintenir leur politique d'accueil.

(ii) Asie du Sud-Est

Même si plus de 1.5 million de personnes originaires de l'Asie du Sud-Est ont pu être réétablies au cours de la dernière décennie, il reste néanmoins environ 155,000 autres réfugiés dans les pays de premier asile de cette région. Le nombre de réfugiés de la mer arrivant du Vietnam s'est stabilisé, ce qui est en partie attribuable à un programme ordonné d'immigration des ressortissants du Vietnam vers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie, quoiqu'il y ait eu une certaine diminution du nombre de personnes autorisées à quitter le Vietnam en 1986 en raison de difficultés de part et d'autre dans les relations entre ce pays et les États-Unis. On a effectivement stoppé l'arrivée de nouveaux réfugiés du Cambodge en bloquant la frontière thaïlando-cambodgienne; cependant, plus de 200,000 Khmers ayant obtenu temporairement refuge à cette frontière par suite de l'offensive vietnamienne de la saison sèche en 1985 se trouvent toujours au même endroit.

De l'avis des principaux pays de réétablissement, la plupart des réfugiés laotiens, membres des tribus montagnardes, et un bon nombre des Khmers et des Laotiens qui se trouvent en Thaïlande ne devraient pas être réétablis parce que le rapatriement volontaire de certains et l'établissement d'autres dans la région constituent des solutions plus valables. Si l'on retranche ces groupes du nombre total de réfugiés qui se trouvent dans la région, il reste quelque 60,000 personnes déplacées, plus des nouveaux arrivants en provenance du Vietnam, pour qui le réétablissement dans les pays d'accueil de réfugiés est une priorité.

Un nombre croissant de pays hésitent à secourir les réfugiés en mer si ces derniers ne peuvent être réétablis dans des pays d'accueil de réfugiés. Le Canada participe activement à l'exécution de programmes tels que DISERO (Offres garanties de réétablissement en faveur des rescapés de la mer) et RASRO (Programme commun de réinstallation des sauvetages en mer) qui visent à favoriser les sauvetages en mer. En poursuivant nos activités en Asie du Sud-Est, nous confirmons de nouveau notre engagement vis-à-vis des pays de premier asile de la région. Par ailleurs, il se peut que les mesures que nous prenons contribuent également à persuader les pays de la région à offrir des solutions à l'échelle locale aux réfugiés pour qui le réétablissement en dehors de la région n'est pas une option valable. Grâce à sa participation, le Canada offre également la possibilité à des parents ou à des groupes du secteur privé de parrainer des Indochinois, le nombre des réfugiés admis selon cette formule n'est donc pas inclus dans le nombre de réfugiés que le gouvernement prévoit admettre.

(iii) Amérique latine

L'intérêt que les Canadiens manifestent à l'égard des réfugiés de cette région se concentre principalement sur les nations turbulentes de l'Amérique centrale. Le destin des gouvernements régionaux étant changeant, n'importe quel pays peut facilement devenir une source de réfugiés, et cette situation peut nuire à ceux qui sont déjà des réfugiés dans les pays limitrophes. Il sera encore demandé au Canada d'accepter les Salvadoriens qui risquent d'être renvoyés contre leur gré des États-Unis en Amérique centrale.

Le HCR s'oppose au réétablissement de grande envergure des réfugiés en provenance de cette région parce que ce n'est pas de première nécessité et parce que bon nombre de personnes ne peuvent être aidées par ce moyen. Par ailleurs, l'opinion publique au Canada appuie vivement le point de vue selon lequel nous devrions jouer un rôle de chef de file dans la région à l'égard des personnes pour lesquelles le rapatriement ou le réétablissement à l'échelle locale ne constituent pas des solutions valables.

(iv) Afrique

Les gouvernements africains font encore face à l'un des plus grands problèmes mondiaux de réfugiés, et c'est à leur honneur que l'asile temporaire en attendant le rapatriement demeure une option valable. Néanmoins, le réétablissement d'un nombre limité de personnes, en particulier celles qui ont besoin de protection initiale, est une nécessité réelle. Le nombre de réfugiés que le Canada a accueillis, qu'ils aient été aidés par le gouvernement ou parrainés par des groupes du secteur privé, a progressivement augmenté au cours des dernières années.

On prévoit que le programme de réétablissement du Canada continuera de mettre en lumière la situation des réfugiés d'origine urbaine qui se trouvent dans la Sud de l'Afrique et dans la péninsule des Somalis. Ces réfugiés ont peu de possibilités de s'intégrer sur place et, souvent, ils ne sont pas autorisés à travailler. Bon nombre d'entre eux ne sont pas admissibles dans les pays voisins et ils peuvent être la cible d'attaques par les forces de sécurité du pays qu'ils ont fui, lesquelles font des incursions à travers la frontière.

(v) Moyen-Orient

Les querelles politiques et confessionnelles qui ébranlent le Moyen-Orient continuent de créer des besoins en matière de réétablissement en réponse auxquels continuent d'être exécutés en faveur des réfugiés des programmes ordinaires assortis de mesures spéciales. Jusqu'à maintenant, le Canada a concentré son action sur la sélection de membres des minorités en provenance de l'Iran, mais il est évident que certains membres des groupes majoritaires ont besoin d'être réétablis, opinion que partage le HCR. Il est nécessaire de sélectionner des femmes qui sont considérées par le régime actuel comme étant corrompues par les moeurs occidentales et qui, de ce fait, font l'objet de persécutions. Leur situation est encore plus précaire lorsqu'elles se trouvent dans des pays voisins d'asile temporaire où elles peuvent faire l'objet de persécutions.

(vi) Autres régions

Les perspectives régionales exposées ci-dessus comportent toutes une certaine marge de manoeuvre qui peut facilement se révéler insuffisante en cas de difficultés majeures dans une ou plusieurs parties du monde. C'est pour cette raison que le plan annuel concernant les réfugiés prévoit, pour la deuxième année consécutive, une réserve afin de pouvoir admettre un certain nombre de réfugiés en vue du réétablissement ainsi que les ressources nécessaires à cette fin. Si la situation dans les régions empire, on peut puiser dans cette réserve pour accroître la capacité d'accueil de réfugiés.

(vii) Réserve financée de gestion

Cette réserve représente un certain nombre de réfugiés qu'il est prévu d'admettre aux fins de réétablissement, nombre qui est réparti au cours de l'année de planification en réponse à des demandes imprévues au regard des objectifs établis pour les régions.

Plan de 1987 concernant les réfugiés

Pour les raisons exposées ci-dessus, le plan annuel du Canada aux fins du réétablissement des réfugiés aidés par le gouvernement est maintenu à 12,000. La répartition selon les régions, qui n'est pas changée par rapport à 1986, figure au tableau suivant.

RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS AIDÉS PAR LE GOUVERNEMENT - 1987

Europe de l'Est	3,000
Asie du Sud-Est	3,200
Amérique latine	3,200
Afrique	1,000
Moyen-Orient	900
Autres régions du monde	300
Réserve financée de gestion	300
TOTAL	12,000

Parrainage du secteur privé

Il faut noter que, outre les 12,000 réfugiés aidés par le gouvernement qu'il est prévu d'admettre en 1987 en vue du réétablissement, le gouvernement acceptera également un nombre sans limite de réfugiés parrainés

par des groupes du secteur privé. Aux fins de la planification, un nombre de 5,000 a été indiqué. Il convient également de souligner que, chaque année, le Canada admet des personnes qui, même si elles ne sont pas des réfugiés, sont acceptées en vertu de critères moins stricts par suite de leurs besoins spéciaux. Le nombre de personnes qui pourraient être admises est fonction de la nature et de l'ampleur de situations particulières qui peuvent se présenter dans d'autres pays. Selon l'expérience de l'année dernière, la fourchette pour 1987 aux fins de la planification est de 5,000 à 8,000.

V. SITUATION INTERNATIONALE

On reconnaît que la politique et les pratiques du Canada en matière d'immigration, y compris la politique relative aux réfugiés, doivent être conçues et mises en oeuvre en tenant compte de la situation internationale en ce qui touche aux tendances et aux pressions qui se manifestent au regard de la migration. On estime que de 70 à 80 millions de personnes, à l'échelle mondiale, se déplacent et que de 10 à 15 millions d'entre elles sont des réfugiés. Au cours des dernières années, le Canada a participé aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et collaboré avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour chercher des façons de résoudre, à l'échelle internationale, les questions relatives à la migration mondiale.

En mai dernier, le Canada a pris part à une conférence de l'OCDE portant sur l'avenir de la migration, et la réunion revêtait une importance telle que la délégation canadienne était dirigée par le ministre d'État à l'Immigration qui a présenté une formule visant à accroître la collaboration et les efforts des pays de l'OCDE en matière de planification et de régulation des mouvements migratoires. Les ministres de sept autres pays d'accueil d'immigrants ont également dirigé leurs délégations nationales. C'est ainsi que l'OCDE s'écarte, en matière de migration, de son approche traditionnelle axée sur le marché du travail européen pour mettre l'accent sur les domaines suivants :

- les répercussions à long terme de la solidarité croissante des pays de l'OCDE concernant les tendances et les politiques futures relatives à la migration;

- les causes et les conséquences de la migration illégale (admission, séjour et emploi) ainsi que les réactions gouvernementales qui s'imposent à cet égard sur le plan politique;

- les moyens d'intégrer les populations de migrants dans les pays membres tant européens que non européens;

° l'importance accordée de nouveau à la collaboration multilatérale et bilatérale des pays sources européens et des pays d'accueil européens.

A la réunion du mois de mai, le Canada a exprimé l'opinion selon laquelle les pays de l'OCDE évoluent de façon radicale et se rendent compte de l'importance actuelle et future des questions relatives à la migration. Il se pourrait que cette évolution nécessite l'adoption de nouvelles mesures administratives collectives à mesure que le 21e siècle approche. Le Canada continuera de prendre part et de donner son appui aux activités actuelles de l'OCDE qui visent à examiner et à élaborer des réponses internationales aux questions relatives à la migration.

VI. CONSULTATIONS

Gouvernements provinciaux et territoriaux

L'article 7 de la Loi sur l'immigration prescrit que le Ministre doit consulter les gouvernements provinciaux sur l'aspect régional des besoins démographiques et de la situation du marché du travail avant d'annoncer les futurs niveaux d'immigration au Parlement. Ces dernières années, les gouvernements territoriaux ont également été invités à présenter leurs vues sur l'immigration future au Canada.

La plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux continuent de favoriser la politique du gouvernement fédéral visant à accroître l'immigration de façon modérée et contrôlée en mettant l'accent sur un accroissement de la catégorie des immigrants indépendants; en outre, certains gouvernements ont souligné la nécessité de prendre soigneusement en considération les tendances et les besoins démographiques. Tous les gouvernements consultés ont aussi vivement appuyé l'augmentation de l'immigration des gens d'affaires.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux n'ont pas exprimé d'opinions bien arrêtées à propos de la possibilité d'adopter l'année financière plutôt que l'année civile comme fondement de la planification des niveaux d'immigration, mais certaines provinces ont indiqué qu'elles accepteraient éventuellement ce changement.

Organismes non gouvernementaux nationaux

Plus de 150 organismes non gouvernementaux nationaux représentant des groupes ethnoculturels, des groupes à but humanitaire, des groupes d'employeurs, d'employés et de spécialistes ont été invités à exprimer leurs vues sur les futurs niveaux d'immigration, en particulier sur les questions suivantes :

- la politique actuelle visant à accroître les niveaux d'immigration d'une manière modérée et contrôlée;

- le niveau de planification de l'immigration prévu pour 1987;
- la fourchette de planification qui conviendrait pour chacune des composantes du mouvement d'immigration.

En outre, des représentants de 15 organisations d'employeurs à l'échelle nationale ont assisté à des réunions spéciales tenues à Toronto et à Ottawa en juin.

La plupart des organisations qui ont répondu ont généralement souscrit de façon ferme au principe d'une croissance modérée et contrôlée des niveaux d'immigration et ont soutenu que l'immigration représente un avantage économique véritable pour tous les Canadiens, surtout à moyen et à long terme, en accroissant les réserves de capitaux et en créant des emplois. On a également soutenu qu'une augmentation modérée et contrôlée des niveaux d'immigration n'occasionnerait pas de perturbation du marché du travail à court terme et qu'il faut tenir compte des avantages économiques à moyen et à long terme de l'immigration.

Les répondants qui ont examiné les liens entre les niveaux d'immigration, d'une part, et la taille et la structure futures de la population canadienne, d'autre part, ont généralement été d'avis que le fléchissement de celle-ci, qui est prévu pour la fin du siècle, n'est pas souhaitable et que les répercussions démographiques à long terme sont relativement plus importantes que les considérations d'ordre économique immédiates ou à court terme. Dans certains cas, les répondants ont estimé que l'accroissement des niveaux d'immigration se produit trop lentement et que le gouvernement devrait au moins essayer d'atteindre le niveau supérieur de la fourchette de planification, soit 125,000, peut-être en appliquant avec plus de souplesse les critères de sélection.

Les répondants ont plutôt formulé des observations générales sur les composantes du mouvement et souligné l'importance de la réunion des familles et de l'immigration des réfugiés ainsi que des personnes dont le cas comporte des considérations d'ordre humanitaire. Ils ont également exprimé l'avis que le programme d'immigration des gens d'affaires devrait être

exécuté de façon à ne pas compromettre la priorité accordée aux membres de la catégorie de la famille ni les intérêts du monde des affaires canadien.

Organismes non gouvernementaux régionaux

Les représentants des groupes régionaux, locaux et communautaires ont été invités à participer à des réunions régionales afin d'exprimer leurs vues sur les futurs niveaux d'immigration, sur certains aspects du Programme d'immigration et sur le processus de consultation lui-même. En tout, 15 réunions régionales ont eu lieu auxquelles ont participé quelque 170 organismes représentant des groupes au service des réfugiés, des groupes confessionnels, ethnoculturels, des groupes s'occupant de questions économiques, des groupes d'universitaires et du monde des affaires. Étant donné l'envergure de cette représentation, aucun consensus général n'a été établi sur aucun sujet donné; toutefois, dans certains groupes, on en est arrivé à un accord relatif.

Presque tous appuyaient l'idée d'augmenter les niveaux d'immigration, mais les vues divergeaient quant au rythme de croissance et à l'importance relative à donner aux diverses catégories. En règle générale, les organismes se sont entendus pour dire que le Canada peut accueillir plus d'immigrants, mais ils ont estimé que le nombre annuel d'immigrants devrait cadrer avec la conjoncture économique.

Les réfugiés et les autres personnes défavorisées ont reçu l'appui général d'un nombre important d'organismes. Cependant, on a soulevé des questions quant à l'aptitude de ces personnes à s'établir au Canada en raison de leur manque de qualification professionnelle ou de connaissance des langues officielles.

La plupart des organismes ont également reconnu l'importance de la catégorie de la famille et la nécessité pour les membres de la proche famille d'être réunis plus rapidement. Certains organismes ont demandé que soit élargie la définition actuelle de "catégorie de la famille". De façon générale, la réaction à l'égard de l'immigration des gens d'affaires a également été positive.

Universitaires

Quelque 40 universitaires canadiens, spécialistes des questions relatives à l'immigration, ont été invités à participer aux consultations. En outre, un groupe d'universitaires choisis ont pris part, avec des représentants de la CEIC, à une réunion spéciale tenue en février 1986 par l'Institut de recherche politique sur des questions relatives à l'immigration et à la population.

Les universitaires étaient tous sans exception favorables à la politique visant à mettre fin à la tendance à la baisse du mouvement d'immigration. Un accroissement modéré et contrôlé continu des niveaux d'immigration leur semblait souhaitable et nécessaire afin de favoriser la stabilité démographique. Les participants ont également approuvé l'initiative prise par le gouvernement d'étudier les questions démographiques au Canada. Ils ont appuyé l'augmentation des niveaux d'immigration parce qu'ils étaient d'avis que les immigrants contribuent au développement économique du Canada en raison de leur participation positive au marché du travail et, en particulier, de la possibilité de création d'emplois par les gens d'affaires immmigrants.

Les universitaires ont exprimé l'avis que les répercussions démographiques à long terme justifiant l'accroissement des niveaux d'immigration étaient bien plus importantes que les répercussions immédiates ou à court terme pour le marché du travail. Ils ont, entre autre chose, proposé les mécanismes suivants pour promouvoir cette approche : la sélection axée sur l'âge, un niveau cible constant de travailleurs sélectionnés sans tenir compte des fluctuations du marché du travail canadien, une liste élargie des professions ouvertes aux immigrants indépendants, un recours accru à la formule de l'admission conditionnelle pour les gens d'affaires immigrants et la modification des critères de sélection pour mettre en valeur les qualités personnelles et la possibilité d'adaptation au marché du travail.

Fondement de la planification annuelle

On a demandé aux participants aux consultations de 1986 d'exprimer leurs vues sur l'adoption éventuelle de l'année financière plutôt que de l'année civile comme fondement de la planification des niveaux d'immigration. Comme aucune préférence marquée n'a été indiquée en faveur de ce changement, la planification continuera de se faire en fonction de l'année civile. Ainsi, il n'y aura pas d'écart entre les ensembles de données publiés, ce qui facilitera les analyses du Programme par les chercheurs et par d'autres.

VII. CONSIDÉRATIONS DÉMOGRAPHIQUES

L'automne dernier, lorsqu'il a annoncé l'augmentation modérée et contrôlée des niveaux d'immigration pour 1986 et 1987, le gouvernement a indiqué que cet accroissement contribuerait à prévenir un fléchissement de la population canadienne qui, selon les projections, devrait survenir peu après la fin du siècle. Il est ressorti des consultations menées cette année auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, de groupes du secteur privé, d'organismes bénévoles et d'universitaires que le public s'intéresse de plus en plus à l'avenir démographique du Canada et au recours à l'immigration pour répondre aux besoins démographiques à long terme.

Au mois de mai, M. Jake Epp, ministre de Santé nationale et Bien-être social, a annoncé qu'une étude de trois ans était mise sur pied en vue d'examiner l'évolution démographique et son incidence sur la politique économique et sociale. Un rapport sur cette étude sera présenté au Cabinet au plus tard le 31 mars 1989 et portera sur les changements qui risquent de survenir dans la taille, la structure et la répartition de la population canadienne d'ici 2025 et sur ce que ces changements pourraient signifier pour la vie sociale et économique du Canada. Une mention spéciale est faite de l'immigration dans deux éléments du champ d'application de cette étude :

- examiner et évaluer le rapport qui existe entre l'accroissement démographique et la croissance économique prévus, y compris les avantages et les coûts à long terme de l'immigration et de l'émigration pour le Canada;

- examiner la répercussion que l'immigration au Canada aura sur la répartition géographique de la population, l'accroissement de la population urbaine, suburbaine et rurale, et le marché du travail canadien.

Il est prévu qu'un premier rapport sera présenté à la fin de l'année civile actuelle. Ce rapport donnera un résumé des premières conclusions, établira les principales questions qu'il explorera et exposera le plan de recherche et de consultation qu'il suivra. Ces résultats seront utilisés, s'il y a lieu, au cours de l'examen de 1987 des niveaux d'immigration pour 1988 et au-delà.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE BASE POUR LE CANADA, 1976-1985, PAR ANNÉE CIVILE

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985*	Moyenne
Population totale au 1 janvier	22,883,900	23,158,400	23,417,400	23,644,500	23,911,900	24,221,300	24,511,800	24,782,600	25,021,400	25,263,800	24,081,700
Naissances	360,400	360,700	360,200	366,100	370,700	371,300	373,100	373,700	377,000	379,100	369,200
Décès	167,200	167,500	168,200	168,200	171,500	171,000	174,400	174,500	175,700	178,400	171,660
Accroissement naturel	193,200	193,200	192,000	197,900	199,200	200,300	198,700	199,200	201,300	200,700	197,540
Taux de natalité (%)	1.57	1.55	1.53	1.55	1.55	1.53	1.51	1.50	1.51	1.50	1.53
Taux de mortalité (%)	0.73	0.72	0.72	0.71	0.72	0.70	0.71	0.70	0.70	0.71	0.71
Taux d'accroissement naturel (%)	0.84	0.83	0.81	0.84	0.83	0.83	0.80	0.80	0.80	0.79	0.82
Immigration	149,400	114,900	86,300	112,100	143,100	128,600	121,100	89,200	88,200	84,300	111,720
Emigration	64,400	61,400	63,500	54,700	45,200	43,500	49,000	49,600	47,200	47,700	52,620
Migration nette	85,000	53,500	22,800	57,400	97,900	85,100	72,100	39,600	41,000	36,600	59,100
Taux de migration nette (%)	0.37	0.23	0.10	0.24	0.41	0.35	0.29	0.16	0.16	0.14	0.25
Accroissement démographique annuel total (1)	274,500	259,000	227,100	267,400	309,400	290,500	270,800	238,800	242,400	237,400	261,730
Résidu (2)	-3,700	12,300	12,300	12,100	12,300	5,100	0	0	0	0	5,040
Taux d'accroissement dém. (%)	1.20	1.12	0.97	1.13	1.29	1.20	1.10	0.95	0.96	0.93 (3)	1.09
% d'accroissement annuel attribuable à l'accroissement naturel	70.4	74.6	84.5	74.0	64.4	69.0	73.4	83.4	83.0	84.5	76.1
% d'accroissement annuel attribuable à la migration nette	31.0	20.7	10.1	21.5	31.6	29.3	26.6	16.6	16.9	15.4	22.0
% d'accroissement annuel attribuable au nombre résiduel	-1.4	4.7	5.4	4.5	4.0	1.7	-	-	-	-	1.9
Taux de fécondité total	1.825	1.806	1.757	1.764	1.746	1.704	1.694	1.680	1.686	S.O.	1.740

(1) Accroissement total = $P_{x+1} - P_x$.
(2) Nombre résiduel: accroissement démographique annuel total entre le recensement de 1976 et celui de 1981, moins la somme de (i) l'estimation intercensitaire de l'accroissement naturel et (ii) l'estimation de l'immigration nette. Ainsi, le résidu intervient pour les "erreurs en fin de période" qui représentent la différence entre les chiffres réels de recensement et l'estimation intercensitaire de l'accroissement démographique annuel total pour cette période de cinq ans.
(3) Population le 1er janvier 1986: 25,501,200.
Source: Division de la démographie, Statistique Canada.
*Données définitives de 1976 à 1984 et données provisoires pour 1985.

VIII. CONCLUSION

L'annonce dans le présent rapport de la fourchette de planification de l'immigration et des composantes du mouvement marque la conclusion d'un plan annoncé le 31 octobre 1985 et visant à accroître de façon modérée et contrôlée les niveaux d'immigration. La planification des niveaux d'immigration pour 1988 et au-delà commencera au printemps de 1987 par un vaste examen de la politique relative aux niveaux d'immigration. Cet examen s'appuyera sur un processus simplifié de consultation faisant appel à la collaboration des groupes du secteur privé ainsi que des organismes bénévoles et des universitaires, spécialistes des questions relatives à l'immigration et à la démographie que la CEIC consulte habituellement. On demandera aussi de la façon habituelle aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'exprimer leurs vues sur les futurs besoins démographiques et les besoins en matière d'immigration. Les résultats préliminaires de l'étude démographique annoncée dans le précédent rapport constitueront un élément important des discussions sur les futurs niveaux d'immigration.

Dans l'intervalle, le niveau d'immigration et les composantes du mouvement annoncés dans le présent rapport montrent que le gouvernement fédéral entend poursuivre sa politique de croissance modérée et contrôlée de l'immigration. Le gouvernement fédéral continuera également à collaborer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés afin de chercher des façons de résoudre, à l'échelle internationale, les questions relatives à la migration mondiale.